



Bulletin Municipal d'Arette



*Lundi 20 Mai 2024
Arette accueillera la flamme olympique*

Janvier 2024- Bulletin n°23

Sommaire

Éditorial ----- p 3

Les différentes séances du Conseil Municipal

- Séance du 24 février 2023 ----- p 4
- Séance du 31 mars 2023----- p 5
- Séance du 17 mai 2023 ----- p 8
- Séance du 9 juin 2023 ----- p 10
- Séance du 30 juin 2023----- p 10
- Séance du 21 juillet 2023 ----- p 11
- Séance du 1er septembre 2023----- p 13
- Séance du 13 octobre 2023 ----- p 14
- Séance du 24 novembre 2023 ----- p 14
- Séance du 22 décembre 2023 ----- p 16

Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin ----- p 17

Informations sur les futurs documents d'urbanisme

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) c'est quoi ----- p 18
- Le Projet d'Aménagement Stratégique du Haut-Béarn à l'horizon 2040----- p 19

La vie communale

- Les élèves d'une école d'urbanisme de Bordeaux en stage à Arette ----- p 23
- L'Espace Nelson Paillou a accueilli la deuxième fête des associations----- p 23
- Inauguration de l'allée Emile Pée-Laborde----- p 24
- Rassemblement devant la mairie contre les violences urbaines ----- p 24
- Une belle journée de musique pour les écoles ----- p 25
- Aurélie Samani et son piano ont fait escale à Arette ----- p 25
- Journée citoyenne au col de La Pierre St Martin ----- p 26
- Plan Communal de Sauvegarde : un exercice pour faire face aux inondations----- p 26
- Peyo Muscarditz, Pierre Hourticq et Dominique Rousseau citoyens d'honneur d'Arette ----- p 27
- Deux généreux donateurs font le bonheur des jeunes skieurs Arettois----- p 27
- Arette et le Pays d'Art et d'Histoire ----- p 28
- Le bon bilan du camping municipal ----- p 28
- D'heureuses retrouvailles pour les aînés ----- p 29
- Un dispositif de participation citoyenne signé avec la gendarmerie----- p 29
- Les sentiers du patrimoine sur le bon chemin ----- p 30
- Mr le Préfet et Mme la Sous-Préfète au chevet de nos commerces----- p 30
- Retour sur les nombreux chantiers de 2023 ----- p 31
- L'état de nos finances à mi-mandat ----- p 32
- Nos pompiers mobilisés pour le Téléthon 2023 ----- p 33

La vie associative

- Association Nouvelle Résolution en Vallée ----- p 34
- Association culturelle du Barétous ----- p 34
- Association. Sportive de. Barétous-section pelote ----- p 35
- Association Rural Country----- p 36
- Association « Partageons nos silences » ----- p 36
- Association « Les enfants déjà grands » ----- p 36
- Barétous Solidarité ----- p 37
- Dojo de Barétous ----- p 38
- Bibliothèque « Arette pas de lire » ----- p 39
- Association Sportive de Barétous – section ski----- p 39



Editorial

« **Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit** » telle est notre manière d'agir depuis que vous nous avez confié la responsabilité de gérer les affaires de la commune. A mi-chemin de ce mandat, c'est clairement l'ambition de ce bulletin municipal.

Comme beaucoup d'équipes municipales, nous avons pris le temps, en 2023, de faire le point sur nos engagements écrits en 2020. C'est avec satisfaction que nous avons constaté que bien des actions de notre feuille de route étaient déjà réalisées ou en voie de l'être. La plupart sont évoquées dans les délibérations prises lors des **dix Conseils Municipaux** de ces derniers mois (un record !).

Du **Centre Culturel Ambille**, dont les travaux ont commencé cet automne, en passant par ceux détaillés pages 31-32, vous constaterez que l'activité de l'équipe municipale aura été intense et celle de nos agents tout autant. Que tous trouvent ici l'expression de mes remerciements les plus vifs car, sans l'implication de cette belle équipe, la tâche de maire serait très difficile pour ne pas dire impossible.

Pour autant **la municipalité ne peut anticiper ni résoudre tous les problèmes**. C'est ainsi que la crise de nos commerces qui s'est invitée aux débats de cette fin d'année (voir page 30) nous a conduit à envisager une solution que l'acquisition de la maison Lespoune, près de l'ancienne boucherie, rend peut-être possible.

Cependant avant d'aller plus loin, il nous faut bien évaluer quels sont vos besoins et vos attentes en matière d'achats alimentaires ? C'est pourquoi nous vous invitons à compléter le questionnaire inséré dans ce bulletin municipal et à le déposer soit à la mairie soit dans l'Agence Postale Communale avant le 26 janvier. **Une réunion publique sur le devenir des commerces locaux aura lieu le vendredi 15 mars à 18 h**, réunion qui, au-delà d'une analyse de ce sondage anonyme, présentera la piste évoquée plus haut d'un multiservice.

Autre sondage plus traditionnel puisque se déroulant tous les 5 ans, celui du **recensement qui du 18 Janvier au 17 février** va conduire nos trois agents recenseurs (Gérard Barats, Annick Caubet et Dany Ipas) à passer dans toutes les maisons de la commune afin d'évaluer précisément le nombre d'habitants mais aussi recueillir bien d'autres informations (âge et profession des occupants, taille du ménage, nature du logement...).

Merci par avance de leur résERVER le meilleur accueil et espérons que la barre des 1000 habitants, si importante pour les dotations de l'Etat, soit de nouveau franchie. Comme vous le lirez page 32 ces dernières ont, au demeurant, fondu comme neige au soleil durant la dernière décennie, rendant les arbitrages sur les investissements de plus en plus compliqués.

Autre domaine pour le moins complexe celui de l'urbanisme, aujourd'hui au cœur de bien des discussions au sein de la Communauté des Communes du Haut-Béarn. Le débat sur le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) verra, le 7 mars 2024, les élus de cette collectivité valider le projet dont vous trouverez l'essentiel de l'état des lieux de notre territoire en pages centrales. Que faut-il en retenir ? Les 3 axes du **Projet d'Aménagement Stratégique** (page 19) semblent aller dans la bonne direction. Reste à savoir si les objectifs affichés seront compatibles avec la foule des articles de lois de plus en plus restrictifs, comme par exemple **la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** qui inquiète, à juste titre, nombre d'élus du monde rural. Les différentes instances consultées ainsi que la population auront plusieurs mois pour faire connaître ensuite leur avis et leurs observations. Le SCOT entrera, en principe, en vigueur début 2025. Il précèdera le vote du futur **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** dont l'approbation est envisagée en décembre 2025. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce lourd dossier notamment lors de l'enquête publique précédant le vote du PLUi par les élus communautaires.

Dans un domaine bien plus léger, la vie des nombreuses associations de notre commune, que nous vous invitons à découvrir à la fin de ce numéro, montre qu'Arette est une commune où sport et culture font bon ménage.

Cela tombe plutôt bien car **le 20 Mai prochain**, notre commune est invitée à relever un défi de taille.

Accueillir la flamme olympique lors de son parcours vers Paris, (où auront lieu cet été les jeux olympiques suivis des jeux paralympiques) ne sera pas une mince affaire.

Avoir été retenus aux côtés de villes telles que Biarritz, Anglet, St Jean-de-Luz, Bayonne, Hasparren, Orthez et Pau est un honneur que l'on doit au Conseil Départemental en hommage au regretté Nelson Paillou inhumé dans notre cimetière. Pour réussir cette journée, de nombreuses réunions vont être organisées afin d'arrêter le programme définitif et de répartir les différentes missions aux nombreux bénévoles nécessaires à la réussite d'un évènement aussi exceptionnel.

En attendant ces rencontres, je vous souhaite à tous **une très bonne année 2024**, ainsi qu'une bonne lecture.

Les différentes séances du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2023 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs des différents budgets qui reflètent la réalité budgétaire de ce qui s'est passé durant l'exercice 2022.

Le compte administratif **Eau et Assainissement** 2022 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Prévu : 297 975.00 € Réalisé : 246 111.68 €
Recettes	Réalisé : 289 905.53 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 43 793.85 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Prévu : 267 362.19 € Réalisé : 103 825.34 €
Recettes	Réalisé : 225 350.28 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 121 524.94 €	

Résultat global de clôture de l'exercice :: + 165 318.79 €

Monsieur le Maire présente ensuite le compte administratif 2022 de la **gestion pastorale**, voté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Prévu : 165 409.84 € Réalisé : 57 585.53 €
Recettes	Réalisé : 173 648.11 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : +116 062.58 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Prévu : 164 210.08 € Réalisé : 64 592.37 €
Recettes	Réalisé : 27 631.63 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : - 36 960.74 €	

Résultat global de clôture de l'exercice : + 79 101.84 €

Monsieur le Maire présente ensuite le compte administratif 2022 du **CCAS**, voté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Prévu : 9 152.99 € Réalisé : 5 850.00 €
Recettes	Réalisé : 11 381.99 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 5 531.99 €	

Monsieur le Maire présente enfin le compte administratif 2022 du **Budget Général**, voté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Prévu : 1 898 253.30 €
	Réalisé : 1 538 079.62 €
Recettes	Réalisé : 2 122 765.86 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 584 686.24 €	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Prévu : 1 288 761.82 €
	Réalisé : 892 266.76 €
Recettes	Réalisé : 619 504.45 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : - 272 762.31 €	
Résultat global de clôture de l'exercice : + 311 923.93 €	

Projet « Pyrénée Campus »

Mr le Maire accueille les représentants de l'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée sur le projet de réhabilitation de l'ancien collège en centre inclusif de bien-être et pôle santé « Pyrénée Campus ». L'équipe Guiraud Manenc fait une présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) devant l'assemblée. Après débat et questions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet sommaire Pyrénée Campus. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires approuve l' APS de « Pyrénée Campus » et charge le Maire de rechercher le maximum de subventions pour réunir les conditions permettant sa réalisation.

Permis de construire du projet « Espace Culturel Ambille »

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet d'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille et que, dans ce cadre, il a établi le dossier de permis de construire. Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver. Le Conseil Municipal, après avoir consulté ce dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, approuve le dossier de permis de construire concernant le projet d'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille, autorise le Maire à solliciter le permis et les éventuelles autorisations d'urbanisme modificatives s'y référant.

Séance du 31 mars 2023 (résumé).

Vote des tarifs 2023 de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs approuvés par le Conseil Municipal le 5 mars 2018. Ces investissements sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui exige en contrepartie que les tarifs mis en place soient supérieurs à un plancher, pour l'eau et pour l'assainissement. Après analyse, il s'avère que les tarifs de l'eau entrent dans les critères, mais ceux de l'assainissement ne sont pas assez élevés pour être éligibles. Aussi, Monsieur le Maire propose cette année de concentrer l'augmentation de prix sur le tarif de l'assainissement, sachant qu'une seconde augmentation l'an prochain sera nécessaire pour valider le critère d'éligibilité. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1er janvier 2023

Eau potable	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Abonnement	75	75
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1.03	1.03
De 301 à 400	0.95	0.95
De 401 à 1 000	0.88	0.88
Au-delà de 1 000	0.60	0.60

:

Assainissement	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Forfait abonnement	68	73
Consommation m3	0.85	0.91

Vote du budget 2023 de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget 2023 de l'eau et de l'assainissement. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 351 536.71 €	Dépenses : 294 409.42 €
Recettes : 351 536.71 €	Recettes : 294 409.42 €

Transfert des réseaux d'eau et d'assainissement du budget communal vers le budget Eau et Assainissement suite à la prise de compétence par le budget annexe en 1996.

Le Maire expose que le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie d'Oloron, suite à la remontée d'anomalies du compte de gestion de la Commune, a signalé la présence à l'actif de la Commune des dépenses réseaux d'eau et d'assainissement antérieurs à 1996, date de la création du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Ces dépenses devant obligatoirement s'amortir et relevant de la compétence eau et assainissement, il convient de transférer ces éléments d'actif au Budget Annexe Eau et Assainissement par voie de mise à disposition. Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le transfert par voie de mise à disposition au Budget Annexe Eau et Assainissement des éléments d'actif suivants

Elément d'actif	Objet	Montant en €
8-011	Réseau adduction d'eau potable	213 811.62 €
90-001	Réseau assainissement	102 162.44 €

Et décide que ces biens seront à amortir sur une durée de 40 années à compter de 2023, précise enfin que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2023.

Vote du budget 2023 de la Gestion Pastorale

Monsieur le Maire présente le budget 2023 de la Gestion Pastorale. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 65 213.99 €	Dépenses : 130 713.44 €
Recettes : 65 213.99 €	Recettes : 130 713.44 €

Vote du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire présente le budget 2023 du CCAS. Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses : 8 531.99 €	Recettes : 8 531.99 €

Vote des taux des taxes directes locales 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. En compensation, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021. Dès lors, la sur ou sous-compensation due à ce mécanisme est neutralisée chaque année par l'application d'un coefficient correcteur, qui pour Arette est de 0,625695. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, seuls les taux de taxe foncière étaient à voter. En 2023, les communes et EPCI retrouvent leur pouvoir de vote des taux, y compris pour la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires. La commune ayant depuis de nombreuses années maintenu des taux de fiscalité directe très bas, elle se retrouve bien en-deçà des taux moyens de la strate départementale. Vu la conjoncture économique et le lancement des projets importants de la mandature, il est judicieux d'activer le levier de la fiscalité afin d'augmenter les capacités d'autofinancement du budget principal. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter une augmentation proportionnelle de 7 % des trois taux pour l'année 2023.

Où les explications du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, unanime : considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales nettes de 369 297 €, incluant des compensations pour 5 288 €, un prélèvement FNGIR de 102 906 € et une « contribution coefficient correcteur » de 133 898 €, et par différence, un produit attendu des taxes de 600 813 €, décide pour l'année 2023 d'augmenter de 7 % les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établiront comme suit :

TAXES	TAUX DE 2022	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2023	TAUX DE 2023	PRODUITS
T. FONCIERE (bâti)	20,38	1 897 000	21,81	413 735 €
T. FONCIERE (non bâti)	20,85	66 800	22,31	14 903 €
T. HABITATION (RS)	10,18	1 581 043	10,89	172 175 €
TOTAL				600 813 €

Vote du budget primitif 2023 du Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget 2023 du budget principal. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 906 163.95 €	Dépenses : 1 362 523.95 €
Recettes : 1 906 163.95 €	Recettes : 1 362 523.95 €

Candidature de la commune pour la résorption des zones blanches de téléphonie mobile sur Arette

L'État et les quatre opérateurs nationaux de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR) ont signé en janvier 2018 un accord visant à généraliser la couverture en 4G mobile sur le territoire.

Cet accord prévoit notamment la résorption des zones blanches de téléphonie mobile grâce au Dispositif de Couverture Ciblée. En effet, dans certains territoires, les opérateurs ne déplacent pas spontanément les infrastructures nécessaires. L'animation de ce dispositif est confiée au Préfet et au Président du Conseil Départemental qui constituent l'équipe projet-locale et qui arbitrent annuellement une sélection de sites dans le cadre d'une dotation annuelle.

Cet arbitrage est fait sur la base d'études radio demandées aux opérateurs. Une zone étudiée est constituée de 1 à 5 points d'intérêt qui sont analysés par chaque opérateur. Chacun indique la qualité de la couverture actuelle de ces points et son intérêt à s'associer au projet.

L'étude estime également le nombre de pylônes nécessaires à la couverture des points.

L'arbitrage définitif est ensuite effectué par l'équipe-projet locale qui le soumet à l'État. Après une période de consultation, l'arbitrage fait l'objet d'une intégration dans un arrêté ministériel.

Les zones retenues dans l'arrêté deviennent opposables aux opérateurs qui doivent ouvrir le service 4G mobile dans un délai de 24 mois maximum. Les points d'intérêt constituent l'objectif de couverture. Le point haut à créer accueille plusieurs opérateurs. L'un d'entre eux est désigné « leader », il mène à bien le projet pour atteindre l'objectif fixé à l'arrêté. L'ensemble des coûts du projet est à sa charge.

L'emplacement du ou des points hauts ainsi que la hauteur des équipements sont définis postérieurement à la publication de l'arrêté, par suite d'études menées sur le terrain par l'opérateur « leader ».

Elles prennent en compte des critères techniques (couverture des points d'intérêt, électricité, transmission radio, accessibilité...) et fonciers (disponibilité d'un emplacement ou d'un support, achat ou location de foncier). La technologie déployée est la 4G mobile.

Les équipements peuvent être installés sur une infrastructure déjà existante (si elle est compatible avec les exigences techniques de l'opérateur) ou sur un pylône à créer. La candidature de la commune suppose au préalable la mise en étude radio de la commune et pour cela l'arrêt d'un à cinq points d'intérêt. Ce travail peut être mené en lien avec l'équipe-projet qui soumettra la zone à étudier à l'occasion de l'une des vagues d'étude annuelles.

Le résultat de cette étude ainsi que la présente délibération votée constitueront la candidature. Celle-ci sera étudiée par l'équipe-projet à l'occasion d'un arbitrage à venir.

Au regard des difficultés de réception du service mobile sur la RD 132 de la Mouline à la station de la Pierre Saint Martin, il est proposé au Conseil Municipal de candidater au Dispositif de Couverture Ciblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poser la candidature de la commune au Dispositif de Couverture Ciblée.

Séance du 17 mai 2023 (résumé).

Avis avant approbation sur la modification simplifiée n°2 du PLU portant sur la zone UE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 9 juillet 2021, le Conseil Municipal a saisi la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB), compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, afin qu'elle modifie de le PLU dans le but de permettre la transformation du site de l'ancien collège en un complexe sportif et touristique dénommé "Pyrénea Campus".

Cette procédure de modification simplifiée a été initiée par délibération communautaire du 19 mai 2022.

Les modalités de mise à disposition du dossier au public ont fait l'objet d'une délibération en date du 3 novembre 2022.

Après consultation des personnes publiques associées, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le Département ont émis les prescriptions suivantes :

- Amélioration de la prise en compte des risques d'inondation par ruissellement et crue, identifiés au PPRN et pour lesquels la commune a fait réaliser deux études spécifiques.
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur,
- Prise en charge des ouvrages de protection contre les risques par le maître d'ouvrage du projet.

Parallèlement, après avoir émis un avis le 2 décembre 2023, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a, au regard des éléments complémentaires transmis par le service planification du pôle Urbanisme, dispensé d'évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée le 12 mars 2023.

Au regard de ces avis, le dossier a fait l'objet d'une note de prise en compte des avis avec la proposition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la zone UE intégrant les enjeux de prise en compte des risques.

Comme indiqué le 3 novembre 2023, les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification ont été les suivantes :

- Avis de mise à disposition du dossier dans l'édition de la République des Pyrénées et du journal Sud-Ouest du 18 mars 2023,
- Mise à disposition du dossier au public du 27 mars au 28 avril 2023 inclus au pôle urbanisme et sur le site Internet de la CCHB.

A l'issue de cette mise à disposition, une observation écrite a été déposée sur le registre d'enquête. Cette observation a trait aux enjeux liés à une possible privatisation d'un bâtiment public et la délégation de l'accueil de personnes handicapées à des acteurs privés.

L'auteur de l'observation émet le souhait que le bâtiment désaffecté soit détruit.

Aucune observation n'est parvenue par voie électronique.

La modification simplifiée porte donc sur la réécriture du règlement de la zone UE afin d'autoriser les occupations hôtelières (article UE1), la modification de l'implantation par rapport aux emprises publiques (UE6) et la simplification des obligations de création d'aires de stationnement (UE12)

Cette modification porte aussi sur la création de l'orientation d'aménagement et de programmation du "Secteur Ancien Collège" et la mise à jour du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, où le Maire et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée résultant de la procédure de modification simplifiée du PLU et demande à la CCHB de procéder à son approbation.

Projet de Centre Culturel Ambille : Validation du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social définitif (PCSES), du plan de financement et sollicitation des financeurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 23 décembre 2022, qui approuvait une première version du projet de PCSES, un plan de financement prévisionnel de l'opération et demandait à l'Etat, à la Région et au Département le maximum de subventions possibles.

Pour le volet « investissement » du projet, dont le total atteint 1 122 970 € HT, Monsieur le Maire informe avoir reçu la confirmation d'un financement de l'Etat par le Fonds Vert à hauteur de 10%, la Région s'engagerait sur une aide de 20% dans le cadre des Contrats de territoires 2023-2025 (Développement et Transition), et le Département apporterait son soutien par le biais du dispositif de l'Aide aux Communes 2023, pour 35% d'une dépense plafonnée à 400 000 €.

Afin de compléter le financement, une aide européenne a été sollicitée sur les fonds Leader 2021-2027 à hauteur de 100 000 € et Monsieur le Maire signale qu'il convient à ce stade de solliciter une subvention maximale du Ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, qui pourrait accorder une subvention au titre de la DGD de 45 % sur une enveloppe de travaux calculé comme suit :

CALCUL DE L'ASSIETTE DE LA DGD			
	Coût	Ratio	Total
Travaux Surfaces bibliothèques (moins désamiantage)	346 319,06 €	100%	346 319,06 €
Travaux Auditorium (moins désamiantage)	322 930,23 €	34%	109 796,28 €
Travaux charpente Espace Musique	79 500,00 €	34%	27 030,00 €
Travaux ascenseur	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
Total enveloppe éligible :			498 145,34 €
Taux d'accompagnement :			45,00%
		Enveloppe DGD :	224 165,40 €

Pour ce qui concerne la gestion du projet, Monsieur le Maire informe que la DRAC et le Département octroient des subventions pour la création de la bibliothèque. Il présente le PCSES définitif, et le soumet à son approbation et rappelle que celui-ci formalise les objectifs et les priorités de l'établissement.

De ce document, il ressort la nécessité de recruter un (e) professionnel (e) pour animer, accueillir et coordonner les activités du lieu, notamment la médiathèque qui sera accessible au public 20 heures par semaine avec le concours des bénévoles de l'association « Arette pas de lire ».

Il propose par conséquent de prévoir le recrutement d'un agent de catégorie C pour une quotité horaire de 25 heures hebdomadaires.

L'opportunité du nouveau schéma départemental de lecture publique permet le financement à 50 % de ce poste durant 5 ans (3 ans renouvelables 2 ans après bilan). Afin d'anticiper la formation de l'agent, la création de la ressource documentaire, la préparation et l'installation du mobilier et des supports numériques, l'élaboration du programme d'animation du centre et du plan de communication, il propose de procéder au recrutement 9 à 12 mois avant l'ouverture du Centre Culturel, soit une embauche vers le mois d'avril 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, décide d'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social définitif de la bibliothèque du Centre Culturel Ambille tel que présenté.

Il charge également le Maire de solliciter la DRAC, la Région et le Département pour un maximum de subventions possibles pour ce type d'opération, valide le plan de financement ci-dessous et précise que l'autofinancement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et/ou par emprunt.

Dépenses (Hors Taxes)	Recettes (Hors Taxes)
Etudes 23 831 €	DRAC DGD 224 165,40 €
Maîtrise d'œuvre 86 829 €	Fonds Vert 107 125,00 €
Travaux 960 590 €	Conseil Régional 214 250,00 €
Assurance Dommage Ouvrage 51 420 €	Conseil Départemental 140 000,00 €
	Union Européenne Leader 100 000,00 €
	Autofinancement 337 129,60 €
Total des dépenses 1 122 670 €	Total des recettes 1 122 670,00 €

Décide qu'un emploi d'animateur-coordonnateur à 25h/semaine sera créé dans le courant 2024 pour la gestion de la bibliothèque autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du projet.

Demande de subvention de l'association « Wombat 64 »

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Wombat 64, une nouvelle association Arettoise, installée dans l'espace Pic Nic dont l'activité est en lien avec l'accueil des jeunes en service civique sur arrete. Cette association sollicite 300 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde la subvention demandée et précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2023

Séance du 9 juin 2023 (résumé).

Désignation des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 6 avril 2023 a convoqué le Conseil Municipal ce vendredi 9 juin 2023 en vue de désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Le nombre de délégués à désigner pour la Commune est de 3 délégués et de 3 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire précise qu'il a reçu une déclaration de liste nommée « Ensemble pour Arette », il précise que les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Il indique que le bureau électoral, présidé par lui-même est composé par des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin M. Garat René et Mme Noussitou Gilberte et des deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Salies Chantal et Mme Lahore Sandrine. Le scrutin est ouvert à 18h10.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Délégués : M. Casabonne Pierre, Mme Couture Fabienne, M. Camblong Jean. Suppléants : M. Garat René, Mme Castaings Marie-Pierre et Mme Noussitou Gilberte.

Séance du 30 juin 2023 (résumé).

Tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération D.2022.05.20.09 en date du 20 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal décidait la mise en place d'une tarification sociale de la cantine, en fonction du quotient familial, basée sur trois tranches pour les repas entrant dans les forfaits et un prix de repas exceptionnel.

Le tarif de 1 €/repas étant le maximum autorisé pour la première tranche, au vu des conditions inscrites dans la Convention d'aide financière de l'Etat, il est fixe pour 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle que les repas sont facturés à la Commune par le Collège, qui pratique une augmentation annuelle du prix en janvier de chaque année. Ainsi, depuis la délibération mentionnée plus haut, les tarifs facturés à la Commune par le collège ont déjà augmenté, sans application par la Commune de la répercussion sur les familles jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les tarifs de 0.10 € à compter de la rentrée de septembre, (hormis la tranche 1 qui est fixe), puis de prévoir une augmentation annuelle au mois de janvier, en accord avec les pratiques du Collège de Barétous. Oui les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'augmentation des tarifs de cantine scolaire comme suit à compter de septembre 2023 et précise que les prochaines augmentations de ces tarifs auront lieu chaque année au mois de janvier, la première augmentation étant prévue en janvier 2024.

Quotient familial	Prix du repas entrant dans les forfaits	Prix du repas exceptionnel
0 - 900	1 €	3.85 €
901 - 1500	2.60 €	
1501 et au-delà	3.10 €	

Dépôt du permis de construire de « Pyrénée Campus »

Monsieur Le Maire informe que l'avant-projet définitif et le dossier du permis de construire de « Pyrénée Campus » sont en cours de finalisation par l'équipe des architectes Guiraud-Manenc. L'APD sera présenté au Conseil le 21 juillet 2023, mais au vu des délais d'instruction et de l'été qui arrive, il serait judicieux de déposer le permis de construire avant le 21 juillet. Aussi, le Maire demande-t-il au Conseil de l'autoriser à déposer le permis dès qu'il sera prêt, et sans attendre le prochain Conseil.

Oui le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de déposer le permis de construire du projet Pyrénée Campus, et l'autorise à signer tout document afférent à cette démarche.

Etude sur la faisabilité technique et économique pour la réalisation d'un réseau de chaleur pour le projet de réhabilitation de l'ancien collège en centre d'hébergement et espace sportif

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de consulter des bureaux d'études pour effectuer une étude de faisabilité technique et économique pour la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse pour l'ensemble des équipements du futur Pyrénea Campus. Il propose de solliciter les financeurs pour des subventions : le CD64, l'ADEME, etc.

Ouï le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser une étude de faisabilité technique et économique pour la réalisation d'un réseau de chaleur renouvelable (bois et solaire thermique) pour le projet de réhabilitation de l'ancien collège en centre d'hébergement et espace sportif, charge le Maire de solliciter tous les financeurs potentiels pour un maximum de subvention possible et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Monsieur le Maire explique que le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire permet d'évaluer les risques sur l'ensemble d'un système d'alimentation d'eau potable pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable distribuée. En effet chaque ouvrage ou équipement, de la zone de captage à la distribution à l'usager peut être vulnérable à un évènement dangereux.

L'élaboration d'un PGSSE, doit permettre à la Personne Responsable de la Distribution d'Eau (PRDE) d'être en possession de l'ensemble des informations concernant le patrimoine, les dangers, les risques et les mesures à mettre en œuvre pour les maîtriser. La mise en place d'un PGSSE est initiée et soutenue par de nombreux textes à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose que la Commune d'Arette s'engage dans la réalisation d'un PGSSE et sollicite les aides du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le coût estimatif de l'étude PGSSE est de 14 700 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Taux	Montant HT
<i>Financement externe</i>		
Département 64	30 %	4 410 €
Agence de l'eau Adour Garonne	50 %	7 350 €
<i>Autofinancement</i>		
Commune d'Arette	20 %	2 940 €
TOTAL		14 700 €

Ouï le Maire, le Conseil Municipal décide la réalisation du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire (PGSSE) pour la commune, charge le Maire de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département des Pyrénées-Atlantiques, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Séance du 21 juillet 2023 (résumé).

Approbation du principe du lancement d'un appel à projet pour une opération de location-vente du site « Pyrénea Campus »

Monsieur le Maire présente un comparatif des modes de gestion du futur centre d'hébergement « Pyrénea Campus ». Il rappelle que ce centre situé sur le site de l'ancien collège de la commune d'Arette, est en cours d'étude pour une réhabilitation dudit collège. Le projet sera porté par la commune avec le soutien de partenaires publics.

L'exploitation regroupera les activités d'hébergement de type à savoir à ce jour : 26 petits appartements accessibles aux handicapés - 14 écolodges - un espace Balnéo comprenant une pataugeoire, un jacuzzi, un hammam, un sauna, une tisanerie, des salles de massage, un équipement de cryothérapie, un bassin thermo-ludique et un bain nordique en extérieur.

En revanche, la gestion du restaurant sur site, sera externalisée en dehors du montage contractuel principal, mais sa gestion sera réalisée en étroite collaboration avec le cocontractant désigné.

Après avoir engagé une étude approfondie pour concevoir et imaginer le projet, il s'agit désormais, pour la commune, en tant que propriétaire des lieux, de s'interroger sur le mode de gestion à venir de ce projet ambitieux. Une étude comparative a été engagée, elle a notamment donné lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse présentant les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion d'un site tel que « Pyrénéa Campus ».

Il convient maintenant de se prononcer sur le choix de ce mode de gestion, qui devra permettre de privilégier la performance de l'exploitation, la facilitation du financement de l'opération, et la pérennité du dispositif. Après analyse des différents scénarios des modes de gestion, ceux dédiés à la gestion d'un service public ont été écartés car ils engagent la commune dans un suivi de gestion très poussé, et risquent de dissuader des opérateurs en raison de la propriété communale du bien, pendant l'exécution et au terme du contrat.

La commune envisage plutôt de recourir à un montage contractuel consistant à mettre le bien à bail à la disposition d'un opérateur, pour gérer le centre d'hébergement de tous les publics, et notamment les publics en situation de handicap. Ce bail pourrait avoir une durée de 20 ans.

L'opérateur retenu versera un loyer à la commune durant l'occupation permettant d'amortir les investissements communaux, et disposera d'une promesse synallagmatique de vente à son terme.

Dans ce scénario, les fractions du prix prennent la forme de loyers, et le paiement du dernier loyer emporte automatiquement transfert de propriété et donc vente du bien.

Comme il ne s'agit pas d'une délégation de service public, le site restera la propriété de la commune durant toute la durée du bail, mais au terme du contrat, le site ne reviendra pas à la commune.

Cette promesse de vente est possible car le site n'appartient pas à son domaine public. La sélection de cet opérateur sera réalisée dans le cadre d'un appel à projet, dont la procédure s'inspirera des principes applicables aux délégations de service public. La commission « Pyrénéa Campus » sera composée à cette fin par le Maire et ses cinq adjoints, qui interviendront tout au long de la procédure. La procédure sera engagée dès la fin juillet et aboutira à une sélection en fin d'année 2023. Monsieur le Maire explique par le détail le rapport de présentation de ce type de montage. Les caractéristiques essentielles du contrat projeté sont les suivantes :

1. La mise à bail du site « Pyrénéa Campus » ainsi qu'un espace Balaéo ;
2. L'exploitation par l'occupant des équipements mis à sa disposition, en stricte conformité avec la destination prévue par la commune bailleresse, sans possibilité d'y assurer un autre type d'activité, sauf accord de la commune.
3. La réalisation des travaux d'entretien du site, par l'opérateur, la commune ayant pris en charge l'essentiel des premiers investissements
4. Le versement d'un loyer comprenant une quote-part de loyer représentative d'un acompte sur le prix d'acquisition du bâtiment, (dont le montant sera défini à la lumière du coût réel des investissements réalisés par la commune, du montant des subventions perçues, et donc du reste à charge pour la collectivité, supporté via un emprunt)
5. Une promesse synallagmatique de vente du bien au terme du contrat. Le bailleur et le locataire s'engagent à vendre et à acheter, et le paiement du dernier loyer transformant la promesse synallagmatique de vente en vente. Un prix résiduel pourra être versé à la commune, prenant en compte les frais éventuellement engagés par la commune entre le moment de la signature et le terme du bail.
6. L'investissement par l'opérateur pour l'équipement mobilier des sites.
7. La gestion des relations et la qualité de l'accueil des usagers par l'opérateur. Une attention particulière sera accordée aux usagers en situation de handicap, le site étant spécifiquement imaginé dans ce but.
8. La mise à disposition des moyens humains et matériels de l'opérateur pour une gestion pérenne du site.

Souhaitant engager une procédure de mise en concurrence pour prise à bail et gestion du site « Pyrénéa Campus » Monsieur le Maire propose à l'assemblée, compte tenu que le site appartient au domaine privé de la Commune, de lancer une consultation de type « appel à projet ». Cette procédure de consultation sera inspirée des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et du Code de la commande publique. Ce dispositif n'étant pas réglementé comme en matière de marchés publics ou de concessions, il n'est pas techniquement possible de publier sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), ni sur le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La consultation s'organisera de la manière suivante : - Publication d'un avis d'appel à candidature sur le site internet de la commune arette64.fr et dans les publications suivantes à la fin juillet 2023: Journal d'annonces légales « Les Petites Affiches des Pyrénées Atlantiques » publication sur le site spécialisé « tourisme-espaces.com » (site de portée nationale) et dans la newsletter du lundi 31 juillet 2023 adressée à 85 000 abonnés. Phase candidatures : jusqu'au 30 août à midi - Seconde phase pour les candidats admis à présenter une offre : jusqu'au 29 Octobre à midi.

En seconde phase, les entreprises intéressées seront invitées à retirer un dossier de consultation qui comprendra principalement : un règlement de consultation, des éléments d'information à destination des candidats, un projet de contrat de type « location-vente ».

Considérant l'intérêt pour la commune que représente ce type de projet, le conseil municipal : 1. Approuve le principe du recours à un contrat de Location-vente, en vue de l'occupation et de l'exploitation du futur centre d'hébergement « Pyrénée Campus » et de son espace Balnéo, 2. Approuve le principe du lancement d'un appel à projet en ce sens, 3. Autorise Monsieur le Maire à engager le lancement de l'appel à projet, et constitue à cette fin une commission ad hoc composée des membres de la Municipalité.

Rapport du Maire sur la décision de préemption de la propriété Lespoune au 60 rue Marcel Loubens et consultation des banques pour le financement de cette opération

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de sa décision en date du 2 juin 2023, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal en date du 20 mai 2020, de préempter les parcelles L391, L392 et L393 mises en vente par M. André Lespoune, aux prix et conditions proposés par celui-ci, soit 159 000 € pour la vente et 7 000 € de frais d'agence, auxquels il convient d'ajouter la somme de 9 000 € pour frais, prorata de taxe foncière et émoluments du Notaire.

L'acquisition ayant pour objet la création d'emplacements de places de parking supplémentaires dans le but de faciliter le stationnement des utilisateurs de l'espace commerçant et de services Jean-Marie Lonné-Peyret, le bâtiment pourrait être revendu par la suite, l'acheteur évincé étant toujours intéressé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer cette acquisition par l'emprunt, et pour cela de consulter les banques.

Oui le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de consulter les banques pour un emprunt de 175 000 € et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette consultation.

Séance du 1^{er} septembre 2023 (résumé).

Achat en préemption de la propriété Lespoune au 60 rue Marcel Loubens

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 juillet 2023 décidant la consultation des banques pour emprunter la somme de 175 000 € en vue du financement de l'acquisition par préemption de la propriété Lespoune. Après consultation des banques du 8 au 17 août 2023, il propose au Conseil de choisir l'offre la mieux-disante, présentée par le Crédit Mutuel selon le détail ci-après : - Montant : 175 000 € - Durée : 12 ans - Taux fixe : 4.20% - Frais de dossier : 175 € - Trimestrialités constantes de 4 660.14 €.

Oui le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel suite à consultation des banques, valide le choix et les caractéristiques de l'emprunt figurant ci-dessus, charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire et précise enfin que les crédits nécessaires seront prévus par décision modificative du BP 2023.

Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'accompagnant d'élève en situation de handicap

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 décembre 2022 créant pour la période du 23/01/2023 au 07/07/2023 un emploi non permanent à temps non complet d'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) pour assurer l'accompagnement d'un élève de maternelle sur le temps des repas, en complément de sa mission durant le temps scolaire effectuée pour le compte de l'inspection académique. Le besoin étant toujours existant et l'accompagnement d'une heure par jour d'école étant préconisé par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), il propose au Conseil Municipal de renouveler cet emploi pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour rappel, suite à jurisprudence du Conseil d'Etat du 20/10/2020, le temps de travail des AESH consacré aux activités périscolaires doit être pris en charge par les collectivités compétentes. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 10,2 heures.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332- 23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, où le Maire et après en avoir délibéré décide de créer pour la période du 11/09/2023 au 05/07/2024 un emploi non permanent à temps non complet d'AESH représentant en moyenne 10,2 h de travail par mois, précise que cet emploi sera associé au grade d'agent social et sera doté du traitement indiciaire afférent à l'indice brut 367 autorise le Maire à signer le contrat de travail et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Séance du 13 octobre 2023 (résumé).

Lancement de la concertation sur les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc). Elles ne garantissent pas leur autorisation, celles-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. En tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 22 décembre 2023, puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pyrénées-Atlantiques.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par Energie Renouvelable et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du mardi au vendredi. À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit : - Mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Accord de principe pour la diffusion de films de l'actualité cinématographique nationale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par le gestionnaire du cinéma « le Luxor » d'Oloron Ste Marie. Lors de cet entretien, la possibilité d'une diffusion de films de l'actualité cinématographique nationale a été évoquée. Cette diffusion, dont les modalités restent à définir, pourrait se dérouler dans l'auditorium du futur Centre Culturel Ambille.

En principe, les travaux vont débuter en cette fin d'année pour s'achever en Mai 2025. Le cinéma étant souvent considéré comme le 7^{ème} art, cette proposition aurait tout son sens dans une structure destinée à accueillir une salle d'exposition des peintures de Paul Ambille, une école de musique et une bibliothèque.

Bien évidemment, cette proposition doit être travaillée durant les mois à venir et conduire à une convention détaillant les engagements de chacune des parties. Cette convention sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal en temps utile.

Après avoir entendu le maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la diffusion par le cinéma « le Luxor » de films de l'actualité cinématographique nationale dans le futur centre culturel Ambille d'Arette.

Séance du 24 novembre 2023 (résumé).

Réalisation d'un commerce multiservices

Plusieurs fermetures de commerces sont annoncées dans les prochains mois dans la commune. Le gérant de l'épicerie Vival a annoncé arrêter l'exploitation de l'épicerie au plus tard en juin 2024 et la boulangerie Pouey est également fermée.

La commune a acquis un bâtiment cadastré L391 et L392 situé au centre bourg. Afin de maintenir une offre commerciale de proximité, la commune souhaite étudier la création d'un multiservices dans ce local.

Pour ce faire, des réunions de travail ont eu lieu en lien avec les chambres consulaires, la SPL des Pyrénées-Atlantiques et la CCHB pour définir une méthodologie.

Afin de conforter la pertinence du projet pour la commune et vérifier sa viabilité économique, il est proposé de commander une étude de faisabilité comprenant une analyse de la consommation par un questionnaire adapté distribué par la mairie aux habitants de la commune.

La Chambre de Commerce Pau Béarn et la Chambre des Métiers des Pyrénées-Atlantiques sont compétentes pour la réaliser conjointement pour un coût de 8 300 € HT.

Cette charge pourra être financée, en partie, par les subventions sollicitées pour la réalisation du projet.

En parallèle, afin d'étudier la faisabilité technique et architecturale d'implanter le futur multiple rural sur le bâtiment, la SPL des Pyrénées Atlantiques est sollicitée. Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- faire réaliser une étude de viabilité économique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn en collaboration avec la Chambre des Métiers des Pyrénées-Atlantiques
- autoriser le Maire à confier à la SPL Pyrénées-Atlantiques une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de déterminer le programme et le coût des travaux, préparer la consultation de maîtrise d'œuvre et pour ce faire conclure les actes et contrats afférents
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions et contributions possibles et à prendre tous les actes et décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Approbation d'un pacte de préférence pour la gestion future de Pyrénéa Campus.

Monsieur le Maire, après avoir fait le point sur l'avancée du projet de requalification de l'ancien collège en centre d'hébergement inclusif et notamment la délivrance du permis de construire le 19 octobre dernier, donne lecture du pacte de préférence rédigé par Maître Mollion, assistant juridique du projet Pyrénéa Campus.

Ce document acte le choix de confier la gestion du futur centre Pyrénéa Campus, dans l'hypothèse où les financements publics attendus seront au rendez-vous et où la capacité à honorer le loyer issu de l'emprunt contracté par la commune sera compatible avec le business plan du futur gestionnaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de l'appel à candidature lancé cet été pour désigner ce gestionnaire, Raphaël Courty et Thibault Lassalle ont été les seuls à manifester un réel intérêt. Il s'agit désormais de leur permettre de participer aux arbitrages financiers qui leur permettront de s'engager plus avant dans ce projet.

Le protocole soumis à l'approbation du Conseil Municipal n'est qu'un engagement d'intentions sans aucun montant de loyer ni autres clauses qui ne seront connus que dans quelques mois (après l'appel d'offre et l'emprunt bancaire contracté par la commune notamment).

Après avoir pris connaissance du document et en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le pacte de préférence pour le projet « Pyrénéa Campus » qui prendra effet le 1^{er} décembre 2023 sans aucun engagement financier et pour une durée de 3 ans (fin au 30 novembre 2026).

Modification du règlement de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rapporte les discussions du conseil d'école du 6 novembre dernier où ont été évoqués des problèmes de discipline lors du temps de la restauration et de la récréation qui succède.

Des propos inacceptables de la part d'un enfant ont été tenus à l'encontre du personnel communal en charge de la surveillance des élèves durant ces temps périscolaires. L'absence de précisions dans le règlement de cantine actuel sur d'éventuelles sanctions apparaît comme un manque qu'il convient de combler dès la rentrée de Janvier 2024. Monsieur le Maire avec le concours de Madame l'adjointe en charge de l'Education de la Jeunesse et de la Culture ont recherché des exemples de règlements de cantine scolaire.

Beaucoup précisent les sanctions applicables en cas de comportements inappropriés. Il y est notamment rappelé que la restauration scolaire est un service qui n'a pas de caractère obligatoire et que les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal et qu'ils doivent respecter les règles ordinaires de bonne conduite résumées dans une charte à signer en début d'année. Il est proposé de modifier le règlement actuel en précisant que tout manquement notoire au bon déroulement du temps de restauration ou de récréation fera dorénavant l'objet d'un avertissement écrit aux parents par la responsable de la commission d'éducation.

En cas de récidive, la commission éducation convoquera les parents pour une mise au point nécessaire. Si le problème subsiste, la commission éducation pourra prononcer une éventuelle exclusion d'une durée fixée selon la gravité des faits reprochés. Enfin, en cas d'absence d'amélioration du comportement de l'enfant, l'exclusion définitive sera prononcée par le Maire. Prenant connaissance de ces propositions et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la rédaction d'un article concernant la discipline et l'éducation ainsi que les articles préliminaires issus d'un règlement classique de restauration scolaire, charge le maire de transmettre ce nouveau règlement à l'ensemble des utilisateurs de la cantine scolaire ainsi qu'au personnel de la communauté éducative, dit que le nouveau règlement entrera en application le 1^{er} Janvier 2024.

Séance du 22 décembre 2023 (résumé).

Création d'un emploi de catégorie C pour animer le futur Centre Culturel Ambille

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 17 mai 2023 dans laquelle le Conseil Municipal a validé le projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) associé à la création et au fonctionnement du Centre Culturel Ambille. Ce PCSES mentionne la nécessité de recruter un professionnel sur un emploi de catégorie C, entièrement dédié à la lecture publique, afin d'assurer la mission de coordination du site et les permanences d'ouverture de la bibliothèque et plus globalement du Centre Culturel. Cet emploi devant être sur un minimum de 25 h/semaine et sur la catégorie C sera subventionné à 50 % (charges incluses) pendant 3 ans par le Conseil Départemental. Pour rester attractif auprès des candidats qui seraient intéressés par un temps plein, ce poste pourrait être mutualisé avec les services administratifs de la commune (mairie, musée, Agence Postale Communale.) pour le complément de 10 h. Monsieur le Maire propose donc la création au 1/06/2024 d'un emploi de catégorie C à temps plein qui pourra être pourvu sur les filières administrative, d'animation ou culturelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création au 1/06/2024 d'un emploi d'animateur du Centre Culturel Ambille à temps plein et charge le Maire de lancer la procédure de recrutement sur les filières indiquées ci-dessus en Janvier 2024.

Emprunt relais pour l'opération Centre Culturel ambille et Décision modificative n°7 du Budget Général

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du Centre Culturel Ambille ont démarré fin octobre pour une durée prévisionnelle de 18 mois. Il rappelle que l'auto-financement de la commune doit être assuré par la vente de la maison Ambille sise au n°5 de la rue Paul Ambille.

Les premières factures sont déjà arrivées en mairie. Cette vente étant décalée à la fin du premier semestre 2024 à cause de la gêne occasionnée par les lourds travaux en cours et dans l'attente du versement du solde des subventions et du FCTVA, il est nécessaire de contracter un emprunt-relais sur une durée maximale de 2 ans, afin de conserver la trésorerie nécessaire pour les dépenses courantes.

Monsieur le Maire indique avoir consulté 3 banques. Il présente l'offre du Crédit Mutuel Midi Atlantique, qui est la mieux disante et qu'il propose de retenir.

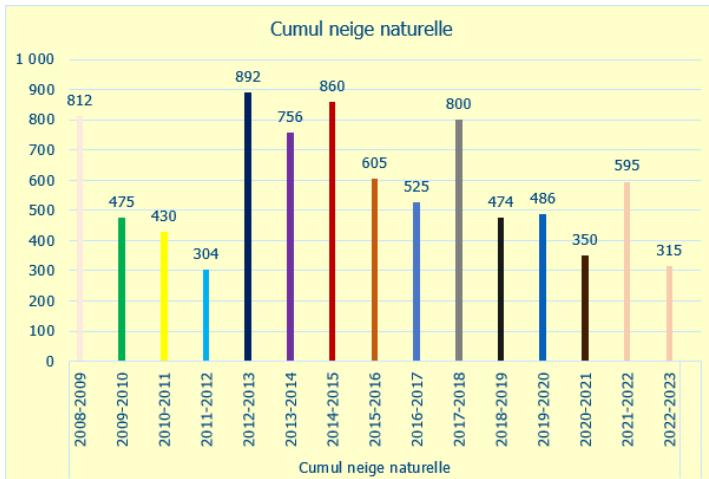
Oui le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt-relais de 250 000 € sur une durée de deux ans, choisit l'offre du Crédit Mutuel Midi Atlantique ayant les caractéristiques suivantes : durée 24 mois, montant 250 000 €, taux 4,10% fixe, intérêts calculés sur 365 jours, frais de dossier 250 €, remboursement anticipé autorisé sans préavis ni pénalité.

Vote ensuite la décision modificative n° 7 du budget général suivante en section d'investissement :

Dépenses	Recettes
2131-op.222-Centre Culturel Ambille + 250 000 €	1641 : Emprunt + 250 000 €
Total + 250 000 €	Total + 250 000 €



Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin



Malgré un enneigement très en retrait par rapport à la saison précédente (voir graphique ci -contre), l'EPSA gestionnaire du domaine skiable, aura enregistré 126 561 journées/ski durant la saison 2022/2023 sur le domaine de ski alpin et 5 761 sur le domaine de ski nordique du Braca. Cette fréquentation en baisse de 16% pour le ski alpin par rapport à 2021/2022 et de 48 % pour le ski nordique s'explique par un nombre de jours d'ouverture bien inférieur compte tenu du faible enneigement (3,15m comparé à 5,95 m). Ces conditions météorologiques ont même contraint l'EPSA à la fermeture des remontées mécaniques du 30 décembre au 18 janvier.

La suite de la saison aura été autrement plus active, notre station connaissant des journées exceptionnelles comme le 4 février où pas moins de 322 camping-cars ont rempli nos parkings (photo ci-contre) et le 5 mars où 4730 skieurs ont été comptabilisés. De quoi ravir Dominique Rousseau directeur de l'EPSA, depuis 2019, qui a depuis pris une retraite bien méritée et qui a été remplacé par Jean-François Motes. Sans présager de ce que sera cette saison, force est de constater que l'hiver se fait attendre et qu'il nous faut espérer qu'après un « Noël passé au balcon, nous aurons une Pâques au tison » autrement dit que le froid et la neige nous accompagneront jusqu'au 1^{er} Avril, date de fermeture officielle du domaine skiable de la Pierre St Martin.

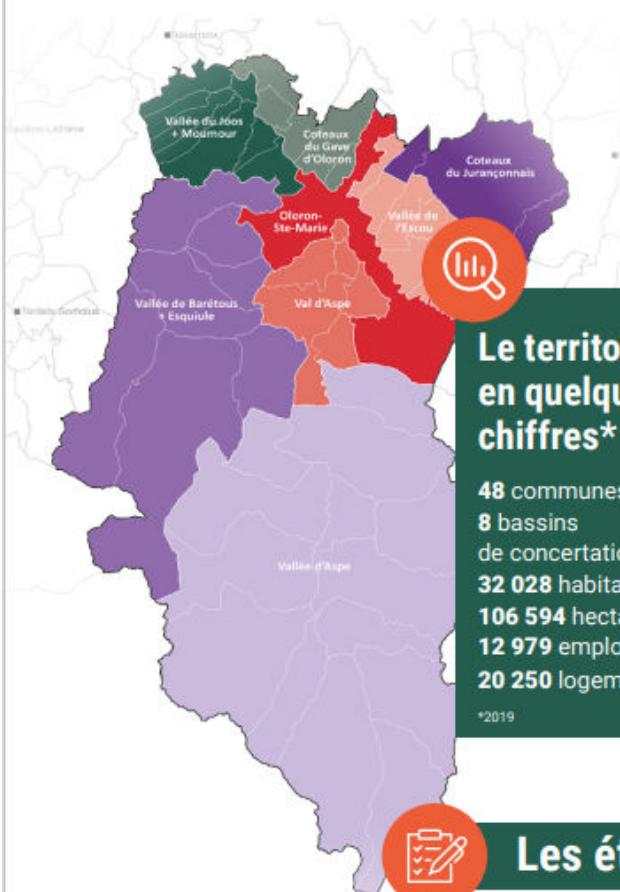


A l'heure où nous écrivons ces lignes, bien qu'ayant dû reporter son ouverture au samedi 16 décembre, l'EPSA souligne que le début de saison a été plutôt réussi, tout comme les vacances de Noël qui à défaut de beaucoup de neige auront au moins bénéficié du beau temps comme en atteste la photo ci contre.

Pour ce qui concerne les derniers investissements, une dizaine de rénovations de logements, accompagnées par l'office de tourisme des Pyrénées Béarnaises, sont en cours. Espérons que ces rénovations seront suivies de beaucoup d'autres pour changer l'image d'une station identifiée comme étant « dans le top 3 des stations pyrénéennes les plus énergivores à cause de son parc locatif inadapté. » (Sud-Ouest du 24/12/2022).

Pour ce qui concerne les investissements publics, l'année 2023 aura été marquée par la création d'une nouvelle aire de camping-cars entièrement automatisée comportant 44 places. Portée par le Syndicat Mixte, avec le soutien financier du Conseil Départemental, cette lourde opération (205 000 € TTC) va nous permettre d'accueillir, tout au long de l'année, les camping-caristes qui sont de plus en plus nombreux à apprécier notre station. Comme déjà dit plus haut, cet investissement était devenu tout à fait nécessaire. Avec désormais 84 places de stationnement dédiées à cette clientèle, la Pierre St Martin est clairement identifiée aujourd'hui comme un lieu privilégié pour la pratique du ski. En dehors de cette lourde opération, l'aménagement d'une partie du parking Aïdi permettant l'accueil de quelques « camions » de travailleurs saisonniers mais aussi la réfection complète, en enrobé, de la route menant vers le refuge et celle en béton du chemin des Myrtilles auront marqué l'année écoulée. Pour 2024, nous espérons, comme beaucoup que l'étude portée par le Conseil Départemental, concernant le programme de requalification de la station entrera enfin dans une phase active et que la saison en cours soit des plus réussies.

Schéma de Cohérence Territoriale



Le SCoT... c'est quoi ?

C'est un **document de planification** qui fixe les orientations générales du **développement du territoire** et de l'**organisation de l'espace** pour les 20 prochaines années. En cela, il correspond à une première **traduction réglementaire** du projet de territoire **EN DAVAN !** qui définira des principes et des choix d'aménagement et permettra aux 48 communes de mettre en cohérence leurs politiques dans plusieurs domaines tels que **l'urbanisme, l'habitat** ou encore **l'environnement**.

Les objectifs formulés dans le SCoT seront déclinés de manière opérationnelle dans le PLUi et dans les projets d'aménagement du territoire.

Une démarche co-construite

Coordination technique

Pôle urbanisme
Pôles de la CCHB
AUDAP
Partenaires extérieurs publics/privés

Consultation et concertation

Personnes publiques et associées
Acteurs du territoire
Société civile
Habitants et usagers

Ateliers

Instance de **PROPOSITION**
48 référents (1 par commune)

COPIL

Instance de **PILOTAGE**
Bureau communautaire + 8 référents de bassin

Conseil communautaire

Instance de **VALIDATION**
74 élus communautaires

Les étapes incontournables

Diagnostic

Dresser un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Définir une stratégie et des orientations d'aménagement à horizon 2040.

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Fixer des prescriptions et des recommandations pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée.

Consultation et enquête publique

Recueillir les avis des personnes publiques associées et les observations des citoyens.

Approbation

Valider le contenu du SCoT en modifiant éventuellement certains points pour tenir compte des observations émises. Dès lors, le SCoT entre en vigueur.

S'INFORMER

- Presse et magazines intercommunaux
- Site internet : hautbearn.fr
- Panneaux de sensibilisation
- Dossier mis à disposition au Pôle Urba.



S'EXPRIMER

- Permanences SCoT
- Réunions publiques
- Cahier de concertation (Pôle Urba.)
- Par mail : concertation.scot@hautbearn.fr

CONTACTER

Pôle urbanisme
9 rue Révol
64400 Oloron Sainte-Marie
Tél. 05 59 10 35 71
Mail : concertation.scot@hautbearn.fr



Le **Projet** d'**Aménagement** **Stratégique**



Amorcée à partir des enjeux issus du diagnostic territorial et d'autres démarches communautaires, l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT est le fruit de **une co-construction** entre élus, services et partenaires institutionnels en lien avec la gouvernance retenue. Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de **1 250 habitants supplémentaires d'ici à 20 ans**.

Fondées sur une vision d'ensemble du devenir de notre territoire à horizon 2040, les orientations stratégiques du PAS ont été débattues en Conseil communautaire en janvier 2022.

► AXE 1 | Revitaliser notre ville et nos villages, pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie

1- Organiser l'urbanisation pour un développement respectueux du cadre de vie

- Accompagner et programmer sur le long terme la réorganisation et la revitalisation de nos cours de ville(s) agés
 - Limiter la pression foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Respecter la diversité des lieux, dans leurs formes bâties et les modes de vies associés
 - Faire de la gestion des risques et des nuisances un axe majeur de réflexion des projets
 - Agir sur la qualité de vie par le développement de services et d'équipements intergénérationnels et la dynamisation commerciale

2- Conforter l'animation pour re vivre nos cœurs de vill(ag)es

- 2- Comforter l'animation pour le vivre tous leurs vies (ag)es**

 - Donner aux espaces publics un rôle et un caractère central dans l'aménagement du territoire.
 - Aménager des espaces publics qualitatifs au confort climatique et ergonomique
 - Agir sur la qualité de vie par le développement de services et d'équipements intergénérationnels et la dématérialisation commerciale...

► AXE 2 | S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

3-Agir pour la réhabilitation du parc de logements pour répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels

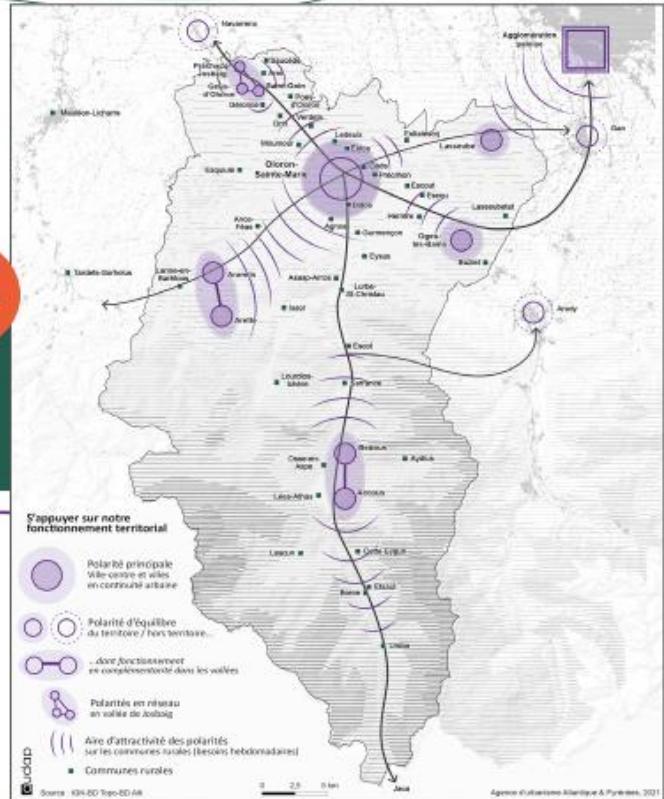
- Dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, maintenir et accueillir de jeunes ménages
 - Dans les cœurs de vill(ag)es optimiser l'accueil des saisonniers, des agriculteurs, des apprentis/ stagiaires et des populations précaires
 - Adapter les espaces de vie des séniors, pour maintenir le bien vieillir

4-Tendre vers une mobilité durable, adaptée au territoire

- Dans les polarités et les coeurs de ville(s), encourager et faciliter les déplacements par les modes doux
 - Entre la polarité principale, les polarités d'équilibre et la polarité en réseau, optimiser et développer un bassin de mobilité multimodale.

5- Requalifier les espaces commerciaux et économiques et mettre en œuvre des stratégies de développement économique

- ## développement économique



► AXE 3 | Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles et de nos activités économiques

6-Valoriser la pluralité de nos paysages et protéger la richesse de nos espaces naturels

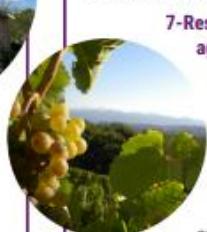
- Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au cœur du cadre de vie
 - Des espaces du piémont alpin jusqu'à ceux de montagne en vallées, conforter le rôle des paysages en tant que supports d'activités de loisirs
 - Dans les espaces de montagne, développer une offre touristique « quatre saisons » maîtrisée et raisonnée
 - Préserver voire rétablir quand nécessaire les continuités écologiques et moratoires sur le territoire

- Restaurer la diversité de nos pratiques agricoles

- Des espaces du piémont oloronais jusqu'à ceux de montagne en vallées, développer et encourager une production agricole responsable, diversifiée et de proximité
 - Dans les espaces de vallées, développer des pratiques agricoles qui permettent de reconquérir le potentiel agronomique des zones intermédiaires
 - Depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne, valoriser l'activité agricole et sylvicole comme garantie du bon entretien des espaces

8-Inscrire les secteurs économiques historiques dans la résilience et ceux de demain dans la durabilité

- Gagner en diversification des secteurs économiques historiques
 - Incrire l'exploitation de l'eau dans la durabilité.
 - Développer l'exploitation pérenne de l'énergie solaire et de la ressource bois, au service de sa diversité intrinsèque
 - Encourager la métabolisation des déchets (orminaux et inertes)





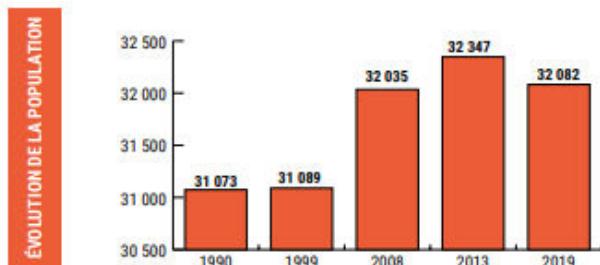
La Communauté de Communes du Haut-Béarn aujourd'hui...

Étudier les évolutions récentes pour répondre aux enjeux de demain.

Un vieillissement de la population qui s'accentue et une croissance démographique qui ralentit

- **32 028** habitants en 2019
- **25 804** dans le piémont oloronais soit 80% de la population totale
- **3 621** dans la vallée de Barétous et **2 657** dans la vallée d'Aspe
- **15 255** dans l'agglomération principale (ville-centre et 1ère couronne) soit quasi 48%
- **10 594** à Oloron Sainte-Marie

8 361 habitants ont 65 ans et + soit 26% de la population



Une dynamique démographique qui ralentit jusqu'à devenir négative aujourd'hui :

- + 1 002 habitants entre 1999 et 2008
- + 312 entre 2008 et 2013
- 265 habitants entre 2013 et 2019

Une offre de logement sous tension entre parc vieillissant, progression des logements vacants en piémont et des résidences secondaires en vallées



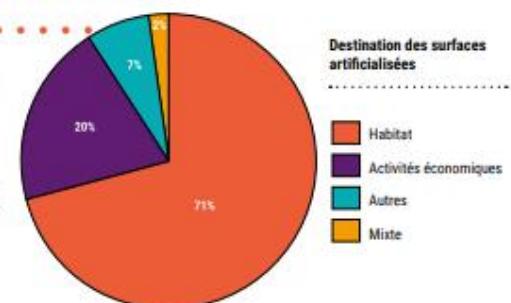
- **20 050 logements** dont 77% de maisons individuelles en 2019
- **3 300 résidences secondaires** (+427 en 10 ans) dont quasi dans les vallées d'Aspe et de Barétous
- **1 986 logements vacants** (453 en 10 ans) dont 80% dans le piémont
- + 184 logements/an entre 2008 et 2019 pour + 4 hab/an entre 2009 et 2020
- Une offre de logements non diversifiée ne répondant pas aux besoins de parcours résidentiel et à l'évolution de la taille des ménages
- Un parc vieillissant et dégradé avec une grande précarité énergétique nécessitant d'être rénové et adapté

Un rythme d'artificialisation des sols qui tend à diminuer

Une tendance à relativiser avec la perte d'habitants et les contraintes du territoire notamment dans le contexte montagnard

244 hectares urbanisés entre 2011 et 2021 dont :

- 80% d'espaces agricoles
- 76% se trouvent dans le piémont oloronais



Un territoire accessible mais une desserte collective peu adaptée aux besoins des déplacements quotidiens

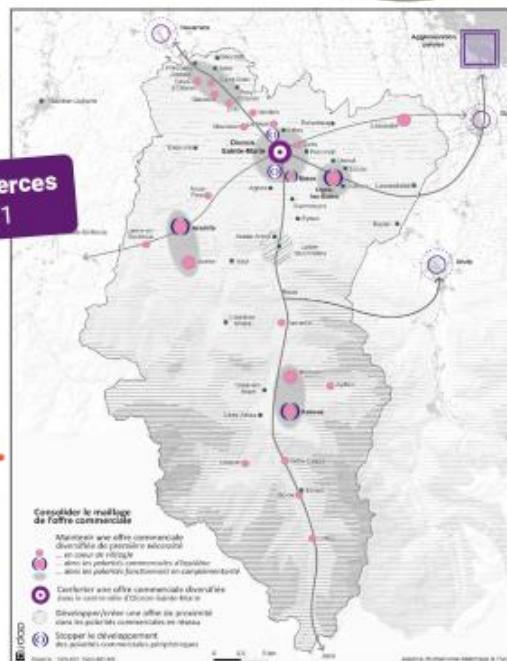
- Un usage de la voiture très majoritaire | **84% des déplacements domicile-travail** | favorisé par l'amélioration constante des infrastructures
- Une offre de transport en commun présente (ligne ferroviaire Pau-Bedous, lignes de bus régionales 551 et 552, réseaux de navettes) **mais peu adaptée aux besoins**
- Des solutions de **mobilités actives en cours de développement** en lien avec la sécurisation des axes
- La RN134, un particularisme impactant : **1 500 véhicules/jours dont 250 camions**



Une offre commerciale complète voire saturée avec une tendance à la périphérisation des activités

- Une extension du commerce en périphérie **au détriment du dynamisme commercial des centralités**
- Un développement des formes de commerce « non-traditionnelles » qui participent à la **valorisation des savoir-faire locaux** et répondent aux nouvelles pratiques

966 commerces
en 2021



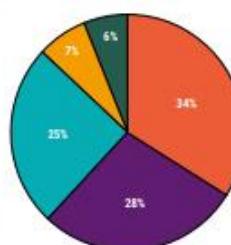
Une bonne desserte en services et équipements

- Le piémont exerce un rôle structurant : **76% des services et équipement en 2021**
- Une **offre de santé fragile** qui tend à diminuer malgré **357 équipements dédiés**
- Un vieillissement de la population engendrant un **besoin dans les services à la personne**

1 466 services
et équipements



L'activité économique, un atout de taille



Répartition des emplois par secteurs d'activité en 2019

- Administration publique, enseignement, santé et action sociale
- Commerce, transport et services divers
- Industrie
- Construction
- Agriculture

L'agriculture, une activité structurante face à de nombreux enjeux

802 emplois agricoles
en 2019
en légère baisse

- **25 138 ha de surfaces agricoles utiles** (hors estives et landes) en 2020
- **771 exploitations agricoles** en 2020 avec une **perte de 155 exploitations en 10 ans**
- La taille des exploitations a augmenté de 27 ha/exp en 2010 à **32,6 ha en 2020**
- **Un territoire agricole sous pression** : urbanisation notamment dans le piémont, déclin des activités dans les vallées (enrichissement), valeur du foncier agricole en forte hausse, morcellement, ressource en eau, etc.



Un territoire aux enjeux écologiques très fort



• 801 km de cours d'eau*
• 1 536 zones humides sur 960,2 ha
• 1 389 prairies sur 4 010 ha
• 11 515 ha de pelouses sèches
• 1 243 landes sèches sur 4 764 ha
• 51 891 ha de forêts



Un territoire riche d'identités issues de la diversité des paysages et des patrimoines



La vie communale

Les élèves d'une école d'urbanisme se sont penchés sur le Haut-Béarn



60 élèves de l'institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme de Bordeaux ont réalisé cet automne un voyage d'étude en Haut-Béarn. A l'heure du réchauffement climatique, ces étudiants en spécialité d'urbanisme ont travaillé sur le développement du Haut-Béarn. L'occasion pour eux de découvrir le territoire et de réfléchir sur le développement touristique et urbain local, à l'heure où des températures anormalement élevées, pour un mois d'octobre, sévissaient sur tout le Haut-Béarn. Ces deux jours ont été pour eux l'occasion de s'intéresser à de

nombreux thèmes tels que la résilience face aux violentes intempéries qui s'abattent régulièrement sur nos territoires comme l'épisode du 14 juin dernier à Lourdios. Le vendredi 13 octobre, en présence d'élus et d'agents du territoire, ils ont pu montrer le fruit de leur travail lors d'un temps de restitution organisé à la salle des fêtes d'Arette. Une production écrite de leurs travaux, permettra d'alimenter les réflexions au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. A cet égard, après s'être penchée sur la ville-centre Oloron, la collectivité réfléchit actuellement sur le devenir des polarités locales que sont Accous-Bedous, Arette-Aramits, ou encore Ogeu-les-Bains et Lasseube, dans le cadre d'une Opération de Revitalisation du Territoire.

L'Espace Nelson-Paillou a accueilli la 2^{ème} fête des associations

Samedi 9 septembre, par une belle matinée ensoleillée, l'Espace Nelson-Paillou a accueilli la deuxième fête des associations. De nombreuses familles ont pu découvrir le large éventail des activités proposées et apprécier la disponibilité des bénévoles présents.

Quelques animations ont été conduites par les associations impliquées et de nouvelles inscriptions ont été prises sur place. Il reste toutefois quelques possibilités pour les retardataires. Les bénévoles se sont attachés à souligner l'intérêt d'une telle manifestation visant à faire connaître les associations et les nouveaux arrivants se sont réjouis que toute l'offre locale soit concentrée le même jour et au même endroit. Les objectifs pour la municipalité sont de valoriser les activités de loisirs et d'aider au développement de la richesse associative dont elle se félicite.

Ce forum, appelé « A l'asso d'Arette », s'est achevé par un apéritif offert par la mairie qui en a profité pour remercier tous les bénévoles et leur souhaiter une bonne saison 2023-2024.

Le passage de la flamme olympique le 20 mai 2024 à Arette permettra aux associations du coin de se rencontrer régulièrement afin de préparer en commun ce bel événement. Une réunion est par ailleurs prévue pour ce faire le **lundi 15 janvier à 18 h, salle Barétous-Roncal**. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.



Inauguration de l'allée Emile Pée-Laborde



Une nombreuse et attentive assistance, composée de parents et d'amis de la famille Pée-Laborde a, le 23 août dernier, accompagné Pierre Casabonne dans l'hommage rendu en deux temps sur les berges du Vert d'Arette à Emile Pée-Laborde, décédé voici 25 ans. La première étape de la cérémonie s'est déroulée tout près du pont d'Escamet, où a été dévoilé par le maire un panneau conçu autour d'une photographie de l'industriel en pleine jeunesse. Auparavant, le premier magistrat de la commune avait rappelé comment, au début des Trente Glorieuses,

son entreprise, dont la création remonte à la fin de la Grande Guerre, « avait permis à de nombreuses familles barétounaises de rester vivre au pays ».

En 1960, ils étaient 120 ouvriers à travailler auprès d'Emile et de son épouse Elise dans ce qui est devenu la plus grande usine de la vallée avec divers ateliers et bureaux, avant que deux de leurs trois filles, Hélène et Jacquie, ne prennent successivement la tête de l'entreprise qui, face à la mondialisation, sera contrainte de fermer ses portes en 1994.

Une fois terminée la justification de la présence de ce premier portrait en haut de la rive droite du torrent, les invités ont descendu ce que tout le monde appellera désormais, l'allée Emile Pée-Laborde pour se retrouver tout près du carrefour avec la route conduisant à Lanne-en-Barétous. Une fois dévoilé un deuxième panneau identique au précédent, Marianne et Michel Jakobi ont alors évoqué avec beaucoup de talent le souvenir de leur grand-père Emile en s'attardant sur sa vie privée. Peu avares, à juste titre, d'éloges sur cette dernière ainsi que sur sa personnalité et celle de son épouse, ils ont rappelé son goût pour l'écriture, notamment de poèmes et de chansons, aussi bien en français qu'en béarnais, et n'ont pas oublié, tout comme Mr le maire tint à le faire savoir aux initiés, « qu'il avait organisé les dernières pastorales d'Arette ».

Rassemblement devant la mairie contre les violences urbaines

Un rassemblement contre les violences s'étant produites au début de l'été sur le territoire français a eu lieu sur le parvis de la mairie d'Arette le lundi 3 juillet à midi. Devant un parterre composé d'élus du conseil municipal mais aussi de citoyens dont le principal du collège, Pierre Casabonne a rappelé le profond attachement des maires à œuvrer à l'unité et à la cohésion du pays. Il a appelé à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France dans laquelle chacun doit prendre sa part. « Sans calme, le nécessaire dialogue entre tous les Français ne pourra pas reprendre » a-t-il conclu.



Une belle journée de musique pour les écoles

Sur le site Nelson Paillou, à Arette, 221 enfants et leurs enseignants ont été accueillis, le 26 Mai dernier, par les professeurs de l'École de Musique Intercommunale du Haut-Béarn (EMIHB) dans 10 ateliers. Chaque groupe d'enfants a découvert successivement violon, accordéon, flûte traversière, trompette, guitare, mais également chants, danses et contes...Les enfants ont écouté mais aussi manipulé avec soin les instruments pour essayer d'en sortir une note. Plus aguerris, ceux qui pratiquent déjà ont pu jouer un petit morceau devant leurs copains.



La « Diada Musica » scolaire s'est terminée par un grand bal endiablé avec tous les participants qui ont pu danser un cercle circassien, la gigue, Yan Petit après avoir appris les pas dans les ateliers de la journée.

« C'est la deuxième année que nous organisons cette journée pour les scolaires, après Bedous et Lasseube l'an passé », a expliqué Joëlle Garcet-Lacoste, présidente de l'EMIHB, présente sur le site. « C'est pour l'école

l'occasion de montrer les activités que nous proposons tout au long de l'année au plus près, comme ici à Arette pour le Barétous ».



Après le départ des enfants, la journée s'est prolongée pour l'EMIHB : avant la soirée-concert dans la salle des fêtes qui accueillait Arguibelle, les sœurs Coustié, les Desindeguts et Canto Cla, le maire d'Arette, Pierre Casabonne, s'est réjoui d'accueillir en Barétous cette journée. Il a profité de l'occasion pour présenter aux enseignants et responsables de l'EMIHB, le projet de centre culturel dans les locaux de la maison Ambille, équipement qui permettra à terme d'accueillir les cours de musique dans des locaux dédiés.

Aurélie Samani et son piano ont fait escale à Arette

A l'initiative de l'Espace Jéliote d'Oloron et de la mairie d'Arette, Aurélie Samani, originaire de Féas a retrouvé la vallée de Barétous lors d'une escale musicale les 20 et 21 janvier dernier.

Dans la continuité du « Goldberg Project », elle a proposé à cette occasion une idée originale : « Que diriez-vous de composer vous-même le menu de chaque séance ? » Cette proposition a permis d'aborder la musique classique de Mozart, Brahms ou encore Beethoven. Dans ces moments de partage unique et sur mesure, Aurélie a privilégié, salle Barétous-Roncal, la convivialité, l'échange et les découvertes afin d'aborder son métier de pianiste, sa passion et a répondu à toutes les questions.

Une merveilleuse rencontre musicale que l'on espère avoir le privilège de revivre prochainement tant Aurélie Samani a ébloui, lors de cette brève escale, son auditoire par son talent et sa disponibilité.



Journée citoyenne au col de La Pierre Saint-Martin



Samedi 8 Juillet une journée citoyenne dédiée au ramassage de déchets a eu lieu au col de la Pierre Saint-Martin. Cette action était couplée avec l'opération identique organisée par l'Epsa et N'Py sur le domaine skiable. Les bénévoles venus de Féas, Aramits, Arette et les spéléos de l'ARSIP ont été nombreux à répondre à cette action à la fois environnementale, conviviale, pédagogique et solidaire.

C'est à proximité des cabanes de Caques et du Soum de Lèche qu'a eu lieu la collecte de déchets abandonnés, volontairement ou pas, dans ce secteur doté d'un patrimoine historique très riche.

En une matinée, elle a permis de ramasser des centaines de kilos de plastiques, barbelés, tôles, ferrailles et objets de toute sorte. Les bénévoles ont été révoltés devant l'insouciance de certains car l'impact de ces négligences affecte la faune et la flore : fragmentation du plastique sous forme de microplastiques, blessure d'animaux, pollution des sols... Cette année encore, le constat est sans appel et seule une prise de conscience de tous limitera la pollution directe de l'homme dans la nature.

Un exercice pour faire face aux inondations

Pour faire face à tout risque majeur, la mairie d'Arette s'est dotée, dès décembre 2013, d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). Il s'agit d'une organisation de gestion de crise dans laquelle est défini le rôle de chaque volontaire et où sont indiqués les moyens mis à leur disposition. Pour vérifier l'efficacité de ce dispositif, Pierre Casabonne, maire d'Arette et directeur des opérations de secours, a organisé le vendredi 16 juin un exercice de simulation d'une inondation rue du Virgou et rue du Moulin.



« Quelles routes fermer ? A partir de quand évacuer les personnes ? Qui s'en charge ? Où les mettre en sécurité ? » Toutes ces questions doivent obtenir une réponse immédiate et il est vrai que le sinistre qui avait frappé Lourdios quelques jours auparavant donnait tout son sens à cet exercice prévu depuis deux mois.

L'objectif était de tester à nouveau et, si besoin, d'améliorer le PCS en menant diverses actions selon un scénario bien établi : mobiliser les élus et les agents ainsi que la réserve communale, analyser les informations reçues, alerter la population et communiquer, soutenir les habitants, sécuriser les zones dangereuses, se coordonner avec les services de secours, etc.

Jean Lonné-Peyret, ex-commandant du Centre d'Incendie et de Secours d'Arette, avait préparé avec sérieux cet exercice, qu'il a animé en partenariat avec son successeur, le lieutenant David Beignon. Un débriefing à chaud a été effectué et tous les participants ont pu donner leur opinion afin de déceler les points à améliorer.

Parmi ceux-ci, la question de l'alerte de la population a été évoquée. Bien que disposant d'un système de télé alerte automatisé depuis juillet 2020, force est de reconnaître que trop d'Arettois(es) ignorent qu'ils seront alertés dans les plus brefs délais en cas de situation de crise (inondations, tempêtes ou autres catastrophes). Ce service est gratuit et vous avez été inscrits automatiquement si vous êtes présents dans l'annuaire public universel. Si vous êtes absents du « bottin » et que vous souhaitez être alertés il vous suffit de vous rendre sur le site arette64.fr, de cliquer sur le bouton « s'inscrire aux alertes » et de remplir le formulaire.

Peyo Muscarditz, Pierre Hourticq et Dominique Rousseau, citoyens d'honneur



En ouverture des fêtes patronales de la St Pierre et dans une salle du conseil municipal comble, le maire Pierre Casabonne a élevé à la dignité de Citoyen d'honneur d'Arette trois attachantes personnalités dont il a, avant la remise de flamboyantes médailles, retracé le riche parcours. Peyo Muscarditz a été tout jeune deux fois champion de France de pelote à Yoko Garbi et, bien que pratiquant avec talent le ski à la Pierre Saint-Martin, il a signé en 2018 son premier contrat de rugbyman professionnel à l'Aviron Bayonnais.

Rapidement devenu l'un des cadres du club (avec le titre de vice-capitaine), il a disputé 53 matches en Pro D2 et 48 en Top 14. D'une grande fidélité à l'égard de ses amis Arettois, qu'il retrouve toujours avec grand plaisir lorsqu'il revient au village, il les invite à venir assister à des rencontres disputées au stade Jean-Dauger.

Pierre Hourticq a été lui aussi un précoce champion de France à Yoko Garbi. L'obtention de 4 brevets d'État reflète sa pratique talentueuse de la natation (inspirée par son oncle Patrice), du vélo tout-terrain (VTT) et du ski dont il devint moniteur comme son père Pascal. Mais il est surtout Guide de Haute Montagne à la Compagnie des Guides de Chamonix, la plus prestigieuse de France.

Ses qualités de vidéaste lui ont permis de faire partager à 3 reprises sa passion pour le ski hors-pistes et la montagne alors qu'il a parfois invité des copains d'Arette à l'accompagner lors de ses 20 escalades du Mont Blanc. « Pierre est plus connu dans les Alpes que dans les Pyrénées et nous réparons aujourd'hui cette injustice », a estimé le maire d'Arette.

Le Gurmençonnais Dominique Rousseau est resté pendant 41 ans profondément attaché à la station de ski de La-Pierre-Saint-Martin. D'abord employé comme simple électricien, il en est, pour le compte de l'Établissement public des stations d'altitude (EPSA), devenu le directeur en 2009. Cette mission longue de 14 ans lui a permis de contribuer à la modernisation du site tout en vivant des instants de grand bonheur comme l'arrivée d'une étape Tour de France cycliste en 2015 ou des moments plus compliqués tels l'incendie du Family en 2019, la gare du téléski du Mailhné, ou quelques accidents mortels, et ceci malgré son obsession pour la sécurité. « La montagne lui a rappelé qu'elle pouvait être belle mais aussi cruelle », a conclu Pierre Casabonne, heureux de lui remettre « une médaille amplement méritée ». Il ne restait plus alors qu'à partager un vin d'honneur et à donner ainsi le coup d'envoi des fêtes patronales de la Saint-Pierre.

Deux généreux donateurs font le bonheur des jeunes skieurs Arettois

A quelques jours d'intervalle, les 25 et le 27 octobre dernier, le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) a vu son budget grossir de 2 000 € grâce à la générosité de deux donateurs, qui bien que ne vivant pas sur la commune se sont souvenus qu'ils y avaient des racines. Le premier Jean-Pierre Capdevielle, connaît le moindre recoin de notre territoire dont était originaire sa grand-mère, née Maysonnave. Cet habitant de Tarsacq ignorait cependant, lorsqu'il a déposé un chèque de 500 € en mairie que Mme Maïté Mirassou, maire de son village a elle aussi des attaches avec Arette où est né son époux Michel. Le second, Daniel Casabonne, vit à Sonoma (USA). C'est le fils de Grégoire Casabonne Ayesten, (né à Arette au Vic de Bas en 1936) et d'Annette Bourdet-Oron, elle aussi d'Arette. Reconnu comme un agent immobilier des plus réputés en Californie, il a profité de sa venue à Arette, cet automne, pour montrer son attachement à notre commune. Son don de 1500 € ajouté à celui de Mr Capdevielle a permis de prendre en charge une partie des aides pour l'achat des cartes de ski proposées aux jeunes de la commune au prix préférentiel de 150 € (230 € - 80 € pris en charge par le CCAS). La municipalité remercie vivement ces deux donateurs dont leurs aînés Arettois auraient évidemment été très fiers.

Arette et le Pays d'Art et d'Histoire : Bilan des conférences de l'été 2023

Dates	Thèmes et conférenciers	Public
19 juillet	“Les béarnais à San Francisco” avec Olivier Lafaye	62 personnes
26 juillet	“Les arbres au travers de la mythologie” avec Jean Touyarou	42 personnes
2 août	“Rétablir l'eau en situation d'urgence” avec Antoine Lekuona	35 personnes
9 août	“A quoi sert d'apprendre et de parler une langue régionale” avec Michel Feltin Palas	42 personnes
17 août	Diffusion du documentaire “A travers la Pierre » avec Michel Douat	73 personnes
24 août	“Diffusion du documentaire « Pax Avant, le plus vieux serment d'Europe » avec Domingo Moreno	80 personnes
Total	Moyenne de 55 personnes par soirée	334 personnes

Pour ce qui concerne la fréquentation de la Maison du Barétous, l'année 2023 aura été identique à celle de 2022 avec 1945 visiteurs comptabilisés. Un important travail de promotion étant actuellement réalisé, grâce à la forte implication d'Ana Paula, on peut penser que 2024 verra cette fréquentation repartir enfin à la hausse.

Le bon bilan du camping municipal



« Malgré un mois de juillet des plus maussades, le bilan de la fréquentation du camping municipal est des plus positifs ». C'est en ces termes que Stéphane Tournié, co-gérant de cette structure touristique avec Mickaël Douanier, a accueilli la délégation municipale à la fin d'été. Sans surprise les 16 mobil-homes auront accueilli plus de vacanciers que les emplacements dédiés aux tentes. De nombreux groupes de cyclistes, de motards ou de spéléologues auront apprécié les deux bungalows sous tente entièrement équipés et mis à la location depuis l'an dernier.

Comme lors des années précédentes, l'entretien et le suivi des espaces verts auront largement contribué à faire de ce lieu un véritable havre de paix à quelques encablures du centre bourg. Du boulodrome, en passant par les jeux d'enfants ou les vélos mis à disposition des clients, tous auront apprécié les possibilités offertes par ce camping situé au bord du Vert, permettant de se rafraîchir aisément à deux pas de son hébergement. Pierre Casabonne et les membres du Conseil Municipal n'ont pas manqué l'occasion de remercier et de féliciter les gérants pour leur engagement et leur professionnalisme dans la bonne marche d'une structure qui contribue à la bonne image de la commune.

Depuis cette visite, la municipalité a appris que Stéphane avait des problèmes de santé qui devraient l'empêcher de réaliser les travaux d'entretien hivernaux habituels.

Bien évidemment nous lui adressons tous nos vœux de rétablissement en espérant qu'il puisse reprendre une activité normale et que 2024 soit une année bien moins compliquée que 2023.

D'heureuses retrouvailles pour les aînés

À l'instar de fréquentes pratiques dans de nombreuses communes, les plus de 65 ans d'Arette se sont réunis, le 25 février dernier, pour un repas des plus conviviaux offert par la municipalité. Organisée de main de maître par Gilberte Noussitou, présidente du tout nouveau club des aînés locaux Part'Agés, cette invitation aura réuni pas moins de 71 personnes au restaurant Gouaillardeu.

Au-delà de la qualité des plats servis, c'est bien évidemment le plaisir de se retrouver après une longue parenthèse qui a comblé l'ensemble des convives.

Le démarrage du club Part'Agés, fort de 90 adhérents, n'a pas manqué d'alimenter bien des conversations, de nombreux participants prenant connaissance du rendez-vous hebdomadaire du lundi après-midi dans la salle paroissiale aimablement mise à disposition depuis ce début d'année. Un moment très apprécié, accompagné de nombreux remerciements et qui indiscutablement appelle d'autres. Depuis, ce très bel établissement, si bien tenu par Marie-Lise et Frédo, a fermé ses portes, ce 1^{er} Janvier, faute de repreneurs. Espérons que cela ne sera que temporaire car il manque déjà cruellement à la vie du village.



Un dispositif de participation citoyenne signé avec la gendarmerie



C'est le mardi 14 novembre qu'un dispositif de participation citoyenne a été signé à la mairie d'Arette en présence du maire Pierre Casabonne, de la sous-préfète d'Oloron Marion Aoustin-Roth, du commandant de la compagnie de gendarmerie d'Oloron Séverine Cousture et de Laurent Rak, commandant de la communauté de brigades Bedous-Aramits.

L'officialisation de cette convention fait suite à une délibération prise par le conseil municipal voici quelques mois.

Pour expliquer le pourquoi de cette démarche, une réunion publique, hélas peu suivie, a été organisée le 19 octobre 2022. A cette occasion, trois habitants se sont portés volontaires pour exercer un rôle de vigilance, l'une sur le secteur de la Pierre St Martin, particulièrement exposé au risque de vol compte tenu de son éloignement, les deux autres sur le village et les hameaux. Leur rôle va consister à alerter les services de la gendarmerie en cas de comportement « suspect, étonnant ou étrange » selon les mots de la sous-préfète. A bien y regarder, cela devrait être l'attitude de tous les citoyens mais la réalité est malheureusement tout autre. En effet beaucoup de personnes hésitent à composer le 112 ou le 17 (police ou gendarmerie) quand d'autres auraient tendance à déranger les forces de l'ordre pour un rien. Pour être complet, si la presse ne se fait pas l'écho de larcins ou d'actes de malveillance sur Arette, notre commune n'échappe pas hélas à de tels faits. Raison de plus pour inviter chacun à la vigilance. C'est collectivement que nous conserverons ce bien si précieux qu'est la sécurité, critère essentiel pour un « bien vivre ensemble, harmonieux et paisible ».

Les sentiers du patrimoine, sur le bon chemin

Arette possède des chemins à parcourir très variés, où la diversité des paysages permet la pratique de nombreuses possibilités de loisirs sportifs et culturels. Activité naturelle, la marche est bénéfique à notre bien-être. Cette discipline accessible au plus grand nombre offre de nombreux bénéfices santé. En 2021, la municipalité d'Arette, soucieuse du développement du Sport Santé, a souhaité redéfinir un plan d'interprétation et un programme de mise en valeur du village à travers une offre de sentiers.



A cet effet, elle a fait appel au cabinet d'études « Tykopia » afin de formuler un positionnement thématique et une stratégie à suivre. Cette étude, financée à 80% par le Leader Haut Béarn et par le Conseil Départemental 64, a duré une année. Il s'agissait de hiérarchiser, simplifier et clarifier un choix d'itinéraires présentant des intérêts patrimoniaux. Le 7 juillet, une réunion publique a eu lieu à la mairie afin de présenter l'avancée du projet et d'échanger avec les participants locaux qui ont pu exprimer leur ressenti et amener leurs expériences.

C'est ainsi que pour une découverte pédestre d'Arette, 6 itinéraires ont été retenus :

- Tour du soum de Casteigts pour une plongée dans la douceur des paysages du Barétous
- Soum de l'Ombret , un monument géologique pyrénéen dévoilant un bout du manteau des Pyrénées.
- Boucle du col de Trémeil, dans les pas des troupeaux et les ailes des oiseaux
- Tour du village d'Arette, entre histoires vibrantes et renaissance
- Boucle de la Serre d'Ourdie, des rives du vert aux rives du Lancy
- Boucle De Lioos, les balcons paysagers d'Arette

Les départs se feront des Jardins de Salet, à côté de la station Vélo, au cœur du village. Mais, en attendant les premiers balisages, la municipalité a décidé de protéger et de nettoyer certains passages peu sécurisés. A cet effet, le passage dangereux pour les promeneurs, situé peu avant la ferme Pelou, sur la route de La Pierre, a été retouché par l'entreprise Bergerot. Ces travaux ont été financés par le Département 64. Peu avant l'été 2024, les premiers itinéraires devraient être officiellement ouverts aux promeneurs.

Visite de Mr le Préfet et Mme la Sous-Préfète au chevet de nos commerces



Alerté cet automne sur la situation difficile de nos commerces, Mr le Préfet Charles et Mme la sous-préfète Aoustin-Roth ont pris le temps de venir au plus près du terrain en nous rendant visite le 27 octobre dernier. Après avoir pris connaissance par le détail des différents projets en cours ou réalisés (Centre culturel Ambille, projet Pyrénéa Campus, passage de la flamme olympique ...) les deux représentants de l'Etat ont pris le temps de déambuler dans le village, découvrant notamment le vieux collège de Barétous, le centre Honoré Baradat, l'école primaire, le centre de secours, le nouveau collège, l'espace de coworking Pic Nic, le Vert à l'œil, l'espace Kokoni et l'espace Nelson Paillou. Mesurant combien notre commune possède d'atouts, Mr le Préfet nous a assuré du soutien de l'Etat pour conserver son attractivité. Pour ce qui concerne le soutien des commerces, les chambres consulaires (CCI et chambre des métiers) ont été depuis mobilisées pour réfléchir à un éventuel multiple-rural qui pourrait prendre le relais de l'épicerie Vival et de la boulangerie Pouey.

Pour bien mesurer les attentes de la population, un questionnaire a depuis été travaillé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Questionnaire inséré dans ce bulletin que nous vous remercions de bien vouloir compléter et déposer dans une urne à la mairie. Ce questionnaire anonyme permettra à la CCI de bien calibrer le projet qui sera porté dans les mois à venir par la commune après avoir mobilisé un maximum de subventions.

Une réunion publique sera organisée le 15 Mars prochain à 18 h à la mairie pour faire le point sur ce dossier.

Retour sur les nombreux chantiers de 2023

Comme chaque année, notre commune a consacré un budget important (132 000 € HT) à l'entretien de sa voirie longue de 65 kms. C'est ainsi qu'en 2023 les chemins Nouqué à Bihoueyt, Lesponne à Lachègue, Gestas, Lioos et Giroune au Bugala, mais aussi Lestauguer et Noutary au quartier Vic de Baigt, et ceux de Lacournate et de Lahous au quartier Bourdès, ont fait l'objet d'un traitement total ou partiel de leur chaussée. Au village, c'est le lotissement de la Croix du Berger (chaussée et trottoirs) qui a été entièrement goudronné. A la Pierre St Martin, la montée vers le refuge, qui était très dégradée, a elle aussi été entièrement reprise et le chemin des Myrtilles refait avec un apport conséquent de béton. C'est également avec du béton que le gué menant au plateau de Roucam à la Mouline a été repris, cet été, quelques jours avant la montée impossible.

Mais le grand chantier routier de l'année aura été sans conteste la requalification de la rue de Baigt, avec la mise en place d'un sens unique pour sa sécurisation, l'implantation de trottoirs et de places de parking, complété par l'enfouissement de l'ensemble des réseaux filaires (électricité et téléphone), la reprise des branchements d'eau et la création d'un réseau pluvial, pour préserver on l'espère les habitations de la place de l'église des d'inondations qui les ont si souvent affectées. Cette lourde opération, pas tout à fait terminée, d'un montant de 334 448 € TTC, aura été subventionnée à hauteur de 46 501 € par le Conseil Départemental car cette rue est la départementale 532 et de 152 221€ par TE 64 (ex SDEPA).



Pour ce qui concerne le patrimoine bâti de la commune, chacun aura pu remarquer le rafraîchissement très réussi des peintures des façades de l'école primaire qui redonne à ce bâtiment public, construit en 1908, une bien belle allure. De même, chacun aura sans doute noté que les travaux du Centre Culturel Ambille, situé près de la mairie, ont commencé cette fin d'année. Ces travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps 2025 et nous ne manquerons pas d'y revenir lors du prochain bulletin municipal. D'autre part, de nombreux chantiers se sont déroulés en 2023 dans le secteur des chalets du lotissement Longis. C'est ainsi

qu'un parcours d'orientation débordant sur le Vert à l'œil a été implanté avec le concours du Centre PEP Honoré Baradat, qu'un city-stade (52 000 € HT) est venu remplacer un court de tennis désaffecté et qu'un terrain de foot a été entièrement refait respectant les dimensions d'un terrain permettant de jouer à 7 contre 7. Pour être complet, le mur d'escalade se trouvant à l'intérieur de la salle Nelson Paillou a été remis aux normes (7 900 € HT). L'ensemble a bénéficié d'une subvention du Département (17 970 €) dans le cadre du dispositif Terre de Jeux 2024 et de l'Agence Nationale du Sport (29 690 €).

A proximité immédiate de toutes ces installations sportives, le projet Kokoni, évoqué dans le bulletin précédent, a été nominé, le 7 décembre dernier lors de la soirée des trophées du tourisme Béarn Pays Basque 2023 qui s'est déroulée à Biarritz. Pour mémoire, rappelons qu'ouvert en février, ce micro hôtel propose 4 suites aménagées dans des tiny houses posées sur une partie privée de l'Espace Nelson Paillou, avec une vue imprenable sur nos montagnes. Terminant deuxième de la catégorie « Jeune entreprise », ce projet cher à François et Nathalie connaît une fréquentation des plus encourageantes après seulement quelques mois d'ouverture et devrait être prochainement labellisé Clef Verte, vu son faible impact environnemental.



Pas très loin de ce site, une borne de vidange pour camping-cars vient d'être mise en service ce mois de décembre. Placée à proximité du camping municipal où stationnent régulièrement quelques-uns de ces excursionnistes (680 en 2023) et du parking du Vert à l'œil qui en attire tout autant, cette aire entièrement automatisée permet également de faire le plein d'eau moyennant une application mobile. Cette aire remplace depuis le 1^{er} Janvier 2024, celle située près des jardins de Salet où stationnent également de nombreux camping-cars.

Le dernier chantier conséquent de 2023 s'est déroulé, cette fin d'année, à proximité immédiate de l'église, où un fil électrique moyenne tension passant dans les combles de ce bâtiment a été, pour des raisons de sécurité, dévoyé pour être enfoui sous le parvis. Cette lourde opération financière a été entièrement supportée par le Syndicat d'Energie départemental rebaptisé dernièrement Territoire d'Energie 64.

L'état de nos finances à mi-mandat

Dans le cadre des discussions avec l'Etat, le Département et la Région pour finaliser le plan de financement du projet « Pyrénée Campus », une étude de la situation financière de la commune a été réalisée par le Service de

Gestion Comptable du Trésor Public d'Oloron. Ce document de valorisation financière et fiscale est une analyse des chiffres de l'exercice 2022. Pour ce qui concerne les recettes, le tableau ci-contre montre que les dotations de l'Etat ont diminué depuis 10 ans passant de 502 619 € en 2013 à 461 386 € en 2022 soit - 41 233 € représentant une baisse de 8,2 % alors que l'inflation entre 2013 et 2022 a été de 13,6 %. Malgré tout, ces dotations représentent encore 30% de nos recettes parce qu'Arette est classée commune touristique et qu'elle bénéficie à ce titre d'une dotation supplémentaire au sein de la DGF. Parmi les ressources, les impôts représentent 41 % malgré des taux bien inférieurs à ceux des communes similaires. Ce résultat est dû au fait qu'Arette, grâce notamment à la Pierre st Martin, compte de nombreux logements. La taxe d'habitation ayant été supprimée en 2023, celle-ci ne concerne plus désormais que les propriétaires des résidences secondaires qui représentent 910 logements sur les 1420 que compte notre commune.

Année	DGF	DSR	Total
2013	354 544 €	148 075 €	502 619 €
2014	341 502 €	153 478 €	494 980 €
2015	310 848 €	134 482 €	445 330 €
2016	309 821 €	141 452 €	451 273 €
2017	258 892 €	153 260 €	412 152 €
2018	258 180 €	144 051 €	402 231 €
2019	293 665 €	142 503 €	436 168 €
2020	295 161 €	145 325 €	440 486 €
2021	294 912 €	155 293 €	450 205 €
2022	295 034 €	166 352 €	461 386 €

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et maintenir un bon niveau d'investissement, beaucoup de municipalités ont choisi d'agir sur le taux des différentes taxes. (voir tableau ci-dessous).

C'est ce que nous avons décidé de faire également, comme l'a justement remarqué le journal local « la République des Pyrénées » dans son édition du 31 octobre dernier. Notre objectif est de progressivement rapprocher ce taux de la moyenne départementale des communes de tailles comparables qui étaient en 2022 : Taxe d'Habitation 11,02 %, Taxe Foncier Bâti 24,84 %, Taxe Foncier non bâti 37,66 %. La taxe sur les remontées mécaniques, celle sur les droits de mutation, celle sur l'électricité mais aussi la location de divers logements et matériels, la gérance du camping, la redevance de la microcentrale ainsi que les secours sur piste et la cantine qui gonflent artificiellement les chiffres des recettes (apparaissant en recettes et en dépenses à l'euro près) représentent l'essentiel des recettes réelles du budget, auxquelles se rajoutent les opérations d'ordre et le report des excédents antérieurs. Comme rappelé page 5, cela a généré **2 122 765 € de recettes de fonctionnement en 2022**.

Pour ce qui concerne les dépenses, les charges à caractère général (achat de matériel, entretien et réparations diverses, fluides, assurances ...) pèsent 45 % tandis que les charges de personnel (salaires et charges sociales) représentent 26 % et les charges de gestion courante (subventions et participations diverses, indemnités des élus, ...) 22%. Pour un total de **dépenses de fonctionnement de 1 538 079 €** et donc un **résultat de fonctionnement de + 584 686 €** duquel il faut retrancher le résultat de l'investissement – 272 923 €. Au final l'exercice 2022 s'est terminé avec un excédent de 311 763 €. Le montant de l'encours de la dette d'Arette étant de 985 833 € (capital des emprunts à rembourser) on estime **l'endettement d'Arette à 3,16 années**, ce qui au regard de la moyenne nationale est un bon ratio. Au vu de ces résultats, le trésor public a donné son accord pour un **emprunt de 2 millions d'euros qui pourrait être consacré au projet « Pyrénée Campus »**. Si tel était le cas, cet emprunt sera supporté par les gestionnaires de Pyrénée Campus sous forme d'un loyer d'un montant et d'une durée qui restent à définir, comme nous l'avons fait pour les professionnels qui se sont installés sur l'Espace Jean-Marie Lonné-Peyret en 2014.

Nos pompiers mobilisés pour le Téléthon 2023

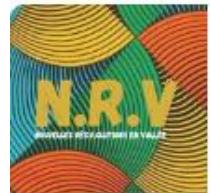
Le vendredi 8 décembre, proposant un atelier des « gestes qui sauvent », salle Barétous-Roncal, à l'occasion du Téléthon, les pompiers du Centre de Secours de Barétous ont récolté la somme de 210 €. Figuraient également au programme de cette action généreuse la vente de pâtisseries et des tours de camion dans le village, pour le plus grand bonheur des enfants qui, accompagnés par le bruit des sirènes, se sont pris quelques instants pour des soldats du feu. Bravo et merci à tous ceux qui ont participé à cet évènement immortalisé par la photo ci-contre.



La vie associative

Association NRV (Nouvelle Résolution en Vallée)

L'association NRV (Nouvelle Résolution en Vallée) est née en 2016 pour favoriser la pratique et la diffusion de la culture artistique en milieu rural, principalement en vallée de Barétous, via l'organisation d'événements culturels (concerts, spectacles, expos...), d'ateliers de création et de stages de pratiques artistiques.



Après avoir organisé différents ateliers, notre association a proposé en 2022 deux événements majeurs :

- un concert de Chelabôm (accompagné en première partie de la Micro-trio) en association avec le tiers-lieu Pic-Nic,
- un concert de Marcus Gad (co-organisé avec le pied dans l'oreille) à Accous.

En septembre 2023, l'association a organisé son premier festival SISMIK, sur le site de la Mouline. Nous remercions encore les bénévoles, les artistes, la mairie d'Arette de leur participation active qui nous a permis de vivre cette magnifique aventure humaine

et artistique !

Et pour finir l'année en beauté les chanteurs de la Brana de Ger nous ont offert un superbe concert de Noël à l'église d'Arette. De nombreuses autres surprises sont en préparation pour 2024, n'hésitez pas à venir rejoindre l'association ! **Contact : asso.nrv@gmail.com**

Credit photo : Domaine AARI ONA

Association Culturelle du Barétous - Section Patrimoine -

Une quinzaine de sorties ont ponctué l'année 2023.

Parmi celles-ci, notons celle qui nous a amenés pour la journée à découvrir les richesses d'Isaba et Roncal. Initiée par Joseph Lapeyre et ses relations transfrontalières, cette journée a été appréciée par tous et mérite d'être renouvelée, peut être au printemps prochain.

Sous la maîtrise de Baptiste Etchandy, responsable du matériel, nous étions quelques-uns à participer avec nos vieux tracteurs au traditionnel défilé de la Fête des Bergers.

Le musée du Barétous à Arette a vu défiler des clubs de 3^{ème} âge venant du Béarn, du Pays Basque et même des Landes que nous avons accompagnés avec le concours de Pierre Casabonne Maire d'Arette.

Le bulletin « En Barétous hier et avant-hier » relate toujours quelques faits historiques de la vallée.

En ce mois de décembre, notre adhérente Janette Ananos a tenu une conférence à Arette sur son 3^{ème} livre qui vient de sortir « Sur les sentiers du refus : 1939-1945 – Espoirs et drames vus d'une vallée béarnaise et d'ailleurs ». De très nombreux témoignages locaux émaillent ce récit d'une période sombre de notre histoire... Merci à la municipalité d'Arette pour son soutien et Bonne Année à tous.



Le Président-Jean-Claude Escarain-



Ecole de pelote : Comme chaque année nous faisons confiance à Kévin Pucheux pour assurer les entraînements de l'école de Pelote, le mardi (de 17h à 20h) et le jeudi (de 18h à 19h). Pas moins d'une trentaine de futurs champions s'entraînent dur pour s'illustrer lors des différents championnats.

Compétitions diverses : Pour l'année 2023, voici les résultats des plus jeunes dans les différentes spécialités en Championnat du Béarn - Mur à Gauche gomme creuse M14-2 (Benjamin 2) : Jules.L est arrivé en 1/4 de finale.

- Mur à Gauche gomme creuse M14 (Benjamin) : Tom.P est **champion du Béarn !!** Il est également **Champion de France**. Un grand **BRAVO** à ce jeune champion très prometteur qui fait honneur à notre club.

Mur à Gauche Frontenis M12-2 (Poussins 2) : Juliette M et Lou M sont arrivées en 1/4 de finale.

Mur à Gauche Frontenis M14-2 (Benjamin 2) : Une demi-finale 100% barétounaise a opposé l'équipe Joanes.C/Peyo.C à l'équipe Jules.L/Benoit.L. Notre duo Jules L/Benoit L s'est hissé sur la 2^{nde} marche du podium. Actuellement les enfants (Lou, Juliette, Pierre, Esteban, Benoit, Mattin, Joannes, Noé, Justine, Louis, Xan, Simon, Esteban, Benoit et Jules) s'illustrent dans les championnats du Béarn et lors de divers rassemblements.

Séniors :

Place libre 2^{nde} série : Florian.D et Théo.H ont été malheureusement évincés de la compétition en 1/8 de finale du championnat du Béarn par nos voisins Ogeulois

Mur à gauche 1^{ère} série championnat du Béarn: Un quart de finale 100% barétounais a permis à Céline.G et Johanna.D d'accéder aux demi-finales aux dépens de Léa.G et Marion.H

Mur à gauche 2^{nde} série championnat du Béarn : Delhia.D et Pauline.F se sont hissées jusqu'en demi-finale.

Trinquet 1^{ère} série championnat du Béarn: Marion.H et Léa.G se sont inclinées en 1/4 de finale

Trinquet 2nd série championnat du Béarn : Pauline.F et Céline.H ont terminé leur parcours en 1/4 de finale contre nos voisines d'Esquiule. **L'ASB Pelote est fière de sa relève et de l'ensemble des résultats de ses licenciés.**

Comme chaque année, depuis 3 ans maintenant, certains de nos séniors (Céline H, Céline G et Marion H pour cette édition) ont tenté de dompter le Mistral Marseillais lors de l'Open en Septembre. Visiblement encore quelques entraînements sont nécessaires.

Tournoi annuel en mur à gauche gomme pleine:

Réussite du tournoi 2023 avec pas moins de 85 équipes inscrites réparties en 4 séries masculines, 2 séries féminines et 1 série mixte. Le tout clôturé par une très agréable soirée Paëlla !!

Une fois de plus merci aux bénévoles pour l'organisation ainsi qu'à la commune d'Arette pour la mise à disposition de la salle Nelson Paillou.

L'édition 2024 du tournoi se déroulera de mars à juin 2024. Les inscriptions se feront sur le site « Errebot-Tournoi Pelote » tenez-vous prêts, bonne ambiance assurée !!



Soirées estivales au fronton

Durant l'été 2023, l'ASB a organisé les très attendues soirées de démonstration de pelote-pastech, avec des mini-matchs de 15 points menés par les jeunes pelotaris de l'ASB, les parties féminines en gomme pleine et les démonstrations de Joko Garbi masculine. Ces bons moments sportifs sont l'occasion d'une découverte de la pratique pour les touristes, et de retrouvailles entre Barétounais, autour d'un verre et des traditionnels pastechs façonnés sur place. L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas. Rendez-vous-même place, même heure à l'été 2024. N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !



Meilleurs vœux sportifs pour 2024

Association Rural Country



Luky Luke, Ma'Orney, Ma'Terry, Ma'Cody, Ma' Birgy, Ma'Dalton, vous invitent à venir les rejoindre tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 16h à 19h, **salle Barétous-Roncal à Arette**



Débutants ou confirmés, vous êtes les bienvenus, durant toute la Session 2023-2024 !

- ° Licence obligatoire à la Fédération Francophone Country et Line Dance : 20€ par an ;
- ° Adhésion annuelle à l'association Rural Country : 10 €
- ° Cotisation trimestrielle (fin décembre, fin mars, fin juin) : 30€ (ou 10€ par mois)

Pour tout renseignement : ruralcountry64@orange.fr

Luky Luke, Président de l'association 06 79 69 84 31

La Danse Country, souape de sécurité pour garder une santé mentale positive. A consommer sans modération !

Ma'Terry, Vice-présidente : 06 32 59 05 59

Les membres de Rural Country vous souhaitent une excellente année 2024 !!

Association « Partageons nos silences »

L'association "Partageons nos silences" a été créée il y a 4 ans maintenant (la première ayant été une ébauche). Elle est destinée aux victimes de violences sexuelles. Elle permet de se retrouver dans un lieu sécurisé afin de partager tout ce qui ne peut se dire, tout ce qui ne peut s'entendre ou tout ce qui ne peut se comprendre, au sein d'un groupe de parole qui a vécu sensiblement le même type d'événements traumatisques. Aucun jugement, de la bienveillance, du réconfort et du soutien seront au rendez-vous. Une charte de confidentialité est en place pour les personnes qui auraient peur. Les hommes, femmes et enfants sont les bienvenus. Les réunions ont lieu une fois par mois à la boutique Rêves et Anges. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 07 69 76 87 96.

La présidente-Aurélie Bergerot -

Association « Les enfants déjà grands »

L'association "Les Enfants déjà grands" a été créée dans le but d'aider les jeunes, qu'ils aient été harcelés ou qu'ils se sentent seuls, ils sont les bienvenus. Le but est de rencontrer d'autres personnes qui nous ressemblent tout en parlant de ce qui ne va pas, sans pression et sans jugements. L'asso accueille les jeunes à partir de 11 ans jusqu'à 20 ans. Vous serez accueilli à la boutique Rêves et Anges à Arette. Les réunions se passent le samedi à partir de 18h jusqu'à 19h, une fois par mois. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement au 07 83 03 39 50.

La Présidente-Jade Bergerot -

L'association Barétous Solidarité a tenu son assemblée générale le 27 octobre 2023 à la salle des fêtes de Féas où ses membres furent accueillis par le maire Jean-Claude COSTES. Les invités : les membres de l'association, les élus de la vallée, les professionnels de santé, les associations de 3^{ème} âge, les partenaires institutionnels et les familles des usagers.

Voici résumé le **bilan des activités de l'Ehpad et du Ssiad pour l'année 2022**. En 2022, l'Ehpad a accueilli 92 résidents, 70 permanents et 22 temporaires, issus en majorité de Barétous. Le Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) a pris en charge 19 patients de la vallée. L'accueil de jour géré par la Fondation Pommé, passé les difficultés des périodes COVID, accueille à nouveau régulièrement 6 personnes le mardi à Aramits tandis que l'Equipe Spécialisé Alzheimer de Santé Service Oloron a poursuivi la prise en charge à domicile de cette pathologie auprès de 10 patients en Barétous. **Le rôle du personnel** dans le bon fonctionnement des services a été souligné par le président. Les tensions sur les ressources humaines ont conduit à plusieurs vacances de poste, faute de candidature pour les pourvoir. L'association a fait le choix de soutenir le personnel en place avec la mise en place des revalorisations salariales et des primes associées et ce, malgré un financement incomplet. Le choix a aussi été fait de soutenir la formation et les promotions internes.

L'exercice fait aussi face à une forte inflation initiée en 2022, qui s'est fortement poursuivie en 2023 sur les salaires, l'alimentation, les frais financiers, l'énergie. Le président illustre les actions entreprises pour en limiter les conséquences, notamment, le refinancement du prêt PLS par un prêt à taux fixe pour sécuriser la dette, les actions sur les économies et la maîtrise des coûts d'énergie.

Les actions de prévention engagées en 2022 se poursuivent notamment, un bilan bucco-dentaire préventif pour tous les résidents avec un dentiste bénévole et les ateliers d'Activité Physique Adaptée qui enrichissent l'animation de l'Ehpad.

Concernant le Ssiad, le président évoque le chantier à venir pour transformer le Ssiad en « Service Autonomie » associant les soins et l'aide à la personne, réforme voulue par la loi.

Les investissements d'amélioration du quotidien ont été réalisés avec l'appui du plan France Relance aidé par l'Union Européenne et complété par les dons. Vingt chambres ont été équipées de dispositifs de surveillance pour prévenir les chutes et 13 chambres de rails de transfert pour faciliter les mobilités des plus dépendants et soulager les soignants.

L'implication territoriale de l'association a été poursuivie avec sa participation au groupe de travail Santé du pays Haut Béarn et sa participation à l'association Barétous Santé des professionnels de la vallée pour élaborer un projet de santé sur le territoire de la vallée.

La santé financière de l'association : le montant des dépenses 2022 de l'association s'élève à 2 472 972 €. L'équilibre a pu être atteint grâce à une subvention exceptionnelle du Département de 25 747 € et par l'apport de 13 966 € de dons de particuliers et de subventions des communes de la vallée. La commissaire aux comptes, Madame MONREPOS, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association. Le président associe à ce constat, la qualité du travail de la comptable salariée et du cabinet d'expertise comptable de Mr GENEVET.

Le budget prévisionnel pour 2023 a été arrêté à 2 483 617 € mais sera dépassé par l'inflation en cours sur les salaires, le coût de l'énergie ou celui des produits alimentaires.

La prochaine assemblée générale : rendez-vous est donné à Lanne en Barétous en 2024.

Le soutien à l'association : Le président a souligné et remercié l'apport des donateurs, qui favorisent les projets. L'association a reconduit sa demande de subvention aux communes sur la base de 1€ par habitant et a indiqué relancer un appel aux dons auprès des habitants de la vallée.

Le contact : Association Barétous Solidarité- EHPAD « Résidence du Barétous »-Quartier Ripaüde-64570 Aramits
Courrier électronique : direction@residencedubaretous.fr

Dojo de Barétous

C'est encore une très belle année qui s'est écoulée sur les tatamis du Dojo Barétous et nous allons vous en retracer quelques évènements sur cette page. Nous avons débuté l'année 2022/2023 par le forum des associations le 3 septembre, une première initiative très appréciée de tous. Un grand MERCI pour cela. Le samedi 22 octobre, nous sommes allés à Sauvagnon où Ilan termine 1er et Mathilde 3ème.



Durant les vacances de la Toussaint, nous avons réalisé deux initiations avec les enfants-ados de la MECSA d'Arette du PEP64 qui nous fait confiance depuis plusieurs années pour faire découvrir notre discipline à des jeunes qui ont tant à recevoir mais aussi à donner. Un grand MERCI aux PEP 64.

Le 22 novembre a eu lieu le championnat départemental minimes à Serres castet où Gauthier s'est illustré en terminant 3ème. Le 23 novembre avec les poussins et mini poussins, Elliott, Maylann, Mathilde, Tristan, Enora, Valentine, Ilan et Raphaël ont su représenter les couleurs du Dojo Barétous lors de l'animation des Petits Tigres. Fin novembre, Gauthier s'est rendu à un circuit aquitain à Dax où il termine 5ème.



Le 17 décembre, nous nous sommes déplacés à Orthez avec la participation de Valentine, Ilan, Raphaël, Mathilde, Enora et Maylann. Pour le 25 décembre, le Père Noël est passé déposer de magnifique mug à l'effigie du Dojo Barétous.

De retour à Orthez le 8 janvier pour les poules de 9, Gauthier termine 1er et Rafaël 2ème. Direction Agen pour les championnats de zone minimes du 22 janvier où Gauthier va chercher une médaille de bronze malgré une blessure à l'épaule en demi final ce qui le privera du championnat régional.

Le 20 février, nous avons accueilli Valentin Houinato champion international de judo Franco Béninois qui nous a fait l'honneur de partager un entraînement avec nos licenciés venus nombreux à cette occasion. Ce jeune athlète devrait participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le 26 mars, nous sommes en déplacement à Orthez pour les poules de 9 où cette fois-ci Rafaël termine 1er et Gauthier 2ème. Week-end du 1er et 2 avril, Gauthier remporte la coupe du meilleur arbitre le samedi au tournoi benjamin. Le dimanche, place aux plus jeunes avec Ilan 1er, Mathilde 2ème, Enora, Maylann, Tristan, Adrien, Oihan, Valentine, Raphaël et Ambre se classent 3ème.

Durant les vacances de Pâques, Lucas, Rafaël et Gauthier ont participé à trois jours de stage départemental à Mourenx. La 11ème journée féminine a eu lieu le 23 avril à Mauléon avec la participation de Valentine, Enora et Annabelle sous la coupe de Cathy Arnaud médaillée aux Jeux Olympiques en 1988.

Comme la saison dernière, Gauthier a été sélectionné pour aller arbitrer aux championnats de France par équipe minimes à Ceyrat. Sébastien a accompagné les champions du département en tant que haut gradé du département. D'ailleurs, Sébastien est allé arbitrer au niveau régional afin de passer prochainement arbitre régional. Puis, direction le tournoi vétéran de la ville d'Auch, le 21 mai où Sébastien termine second. Le dernier week-end de compétition pour cette belle année sportive a eu lieu le 3 et 4 juin à Mourenx, le samedi poules de 9 où Gauthier termine 1er Rafaël 2ème et Boris et Lucas 3ème. Dimanche pour les plus jeunes, Mathilde se classe 1ère, Enora et Tristan 2ème et Valentine 3ème.

Pendant les grandes vacances, de retour à la Base Aventure d'Arette pour, de nouveau, des animations judo à la MECSA d'Arette et une semaine de colonie de vacances spécialité... JUDO !

Nous tenions à remercier nos jeunes et moins jeunes qui se donnent sur les tatamis, les parents qui sont présents pour suivre les judokas, les bénévoles qui donnent sans compter et également la municipalité qui reste à notre écoute et nous soutient. Une mention spéciale pour la BOUCHERIE BASCO BEARNAISE BOZOM qui nous a permis de gâter nos licenciés.

Annabelle, Sébastien et l'ensemble des membres du Dojo Barétous.

Bibliothèque « Arette pas de lire »

L'année 2023 a été particulièrement active pour les bénévoles de la bibliothèque "Arette pas de Lire".

En effet, nous continuons à inventorier et enregistrer informatiquement les livres que l'on nous a donné.

Nous avons saisi, lorsque ce mot a été rédigé, plus de 12240 livres.

Nous possédons une grosse quantité de double que nous avons mise à la vente lors des marchés nocturnes.

Les sommes récoltées ont permis d'acheter quelques livres récents.

Nous comptons continuer ces opérations l'année prochaine et vous pouvez également venir aux permanences pour en acquérir. Nous sommes ravis que les travaux pour la nouvelle bibliothèque soient commencés. Pour toutes inscriptions, rendez-vous dans nos locaux actuels dans la cour de l'ancien collège qui sont ouverts le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Vous pouvez nous contacter au 06.99.95.23.02 et visiter notre site internet : <http://mabib.fr/AdpL/> sur lequel les membres inscrits peuvent choisir et réserver directement.



Un service de livraison est envisageable en fonction de la distance et des horaires. Nous sommes également présents sur Facebook. Françoise, présidente de l'association, remercie Catherine, Claire et Eric, les bénévoles d'Arette pas de Lire, toujours fidèles au poste.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre et compléter le bureau de l'association lors de notre assemblée générale qui se tiendra en début d'année 2024. Bonne Lecture à toutes et à tous.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année.

La Présidente- Madame Denys-

Association Sportive de Barétous- section ski .

La saison 2023-2024 vient de débuter et l'AS Barétous ski a fait sa rentrée pour promouvoir et développer la pratique du ski alpin auprès des enfants de la vallée et du Haut Béarn. Dès cet automne, lors du forum des associations, organisé par la municipalité, le bureau a travaillé à la préparation de la saison hivernale et à la pérennisation de ses deux sections.



La section compétition, composée de plus de 30 compétiteurs, a vu son effectif augmenter grâce à l'intégration de jeunes compétiteurs de 9 à 11 ans. Cette dernière vient de démarrer sa saison le dimanche 17 décembre dernier et poursuit actuellement ses entraînements malgré un faible manteau neigeux.

Ses compétiteurs participeront aux différentes courses régionales qui se dérouleront sur l'ensemble du massif Pyrénéen français. Les meilleurs seront appelés à concourir sur des épreuves nationales et sur certaines courses internationales. Durant cette saison, ils auront à cœur de défendre leurs couleurs sur les pistes de notre station car six courses y sont prévues.

Dès leurs 17 ans, certains d'entre eux accèdent et poursuivent la formation initiale du cursus DE de moniteur de ski ou se dirigent vers le brevet national de pisteur-sauveteur.

De nombreux moniteurs de ski, de pisteurs et d'employés des remontées mécaniques sont issus du club.

La section loisirs, après sa reprise, la saison dernière avec 17 enfants, cette année son effectif évolue à 25. Il est quasiment composé d'enfants valléens. Ces derniers auront le plaisir d'effectuer sept journées de ski qui débuteront le samedi 13 janvier et se termineront le 16 mars par le passage des étoiles.

La saison 2023-2024 est donc lancée, merci à tous les bénévoles et à la mairie d'ARETTE pour son soutien.

Bonne année 2024.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous suivre sur le site <https://as-baretous-ski.clubffs.fr/>, sur Facebook ou Instagram.

Le Président-Jean-Michel Mirassou-

*Les vœux de la Municipalité auront lieu le
Samedi 6 janvier 2024 à 18 heures
Salle Barétous-Roncal
Vous êtes tous conviés à y participer*



A tous nos lecteurs, bonne année 2024



Informations pratiques

❖ Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette

- *Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- *Le samedi matin de 9 h à 12 h à l'Agence Postale Communale pour tous renseignements et les sacs jaunes*

❖ Horaires de l'Agence Postale Communale

- *Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*
- *Le samedi matin : de 9 h à 12 h*

❖ Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : arette64.fr

Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.

❖ Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication Pierre Casabonne

